

Inégalités sociales de santé

Indicateurs géographiques et socio-sanitaires : les chiffres de la MC

Hervé Avalosse

Département R&D

Alliance Nationale des Mutualités Chrétiennes



- Apparaissent quand on confronte indicateurs de santé et échelle sociale.
- Elles sont bien connues
 - littérature internationale,
 - Belgique : via enquêtes de santé par interview
- **FRB** : ‘les personnes défavorisées sont davantage confrontées à la maladie que d’autres’
- **OMS** : ‘les inégalités sociales de santé sont le fruit de l’injustice sociale’
- **Comblent ces inégalités devrait être un objectif commun.**

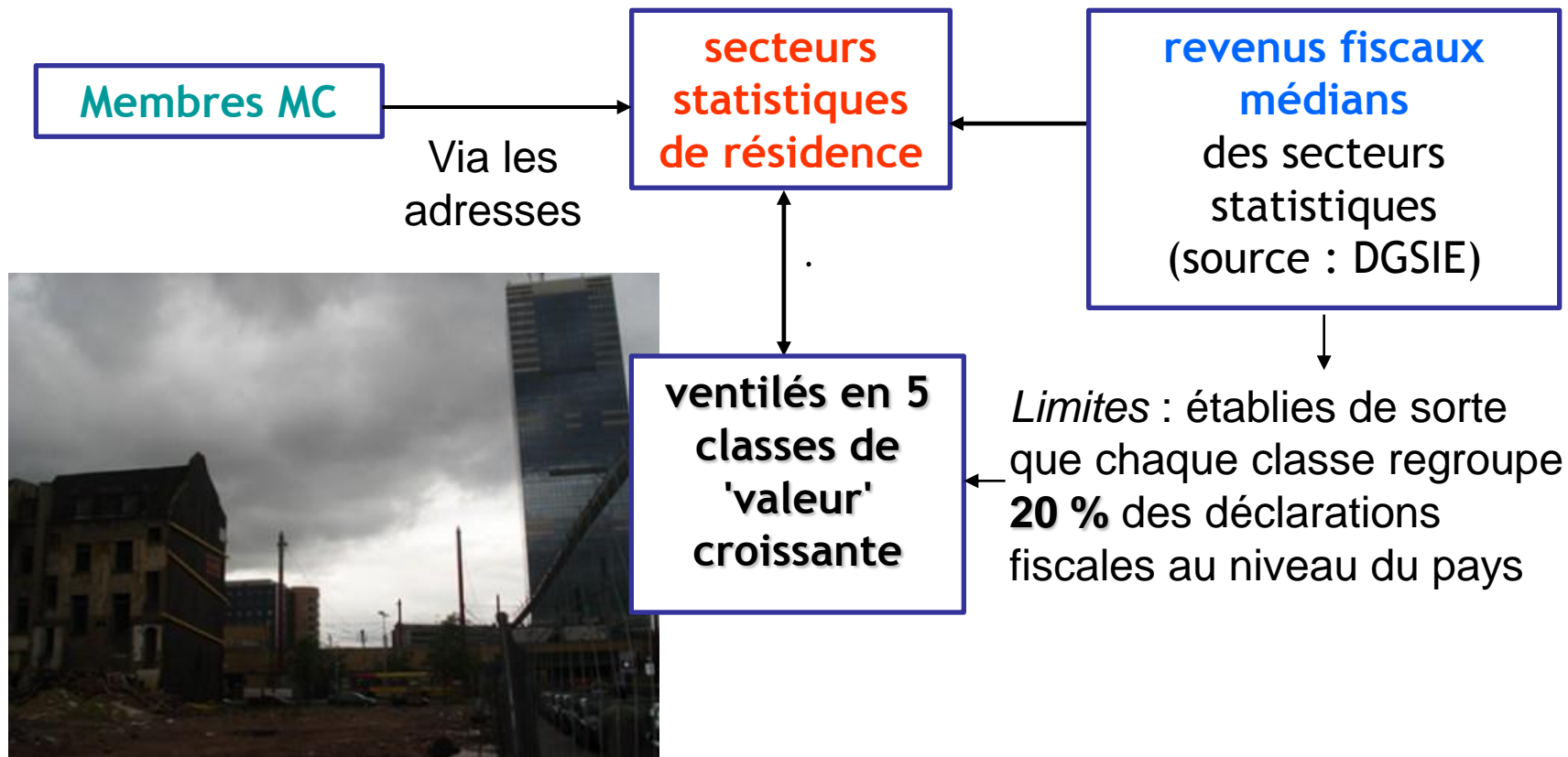




**La solidarité,
ce n'est pas donner
mais
agir contre les injustices.**
Abbé Pierre



La **solidarité**, c'est bon pour la santé.

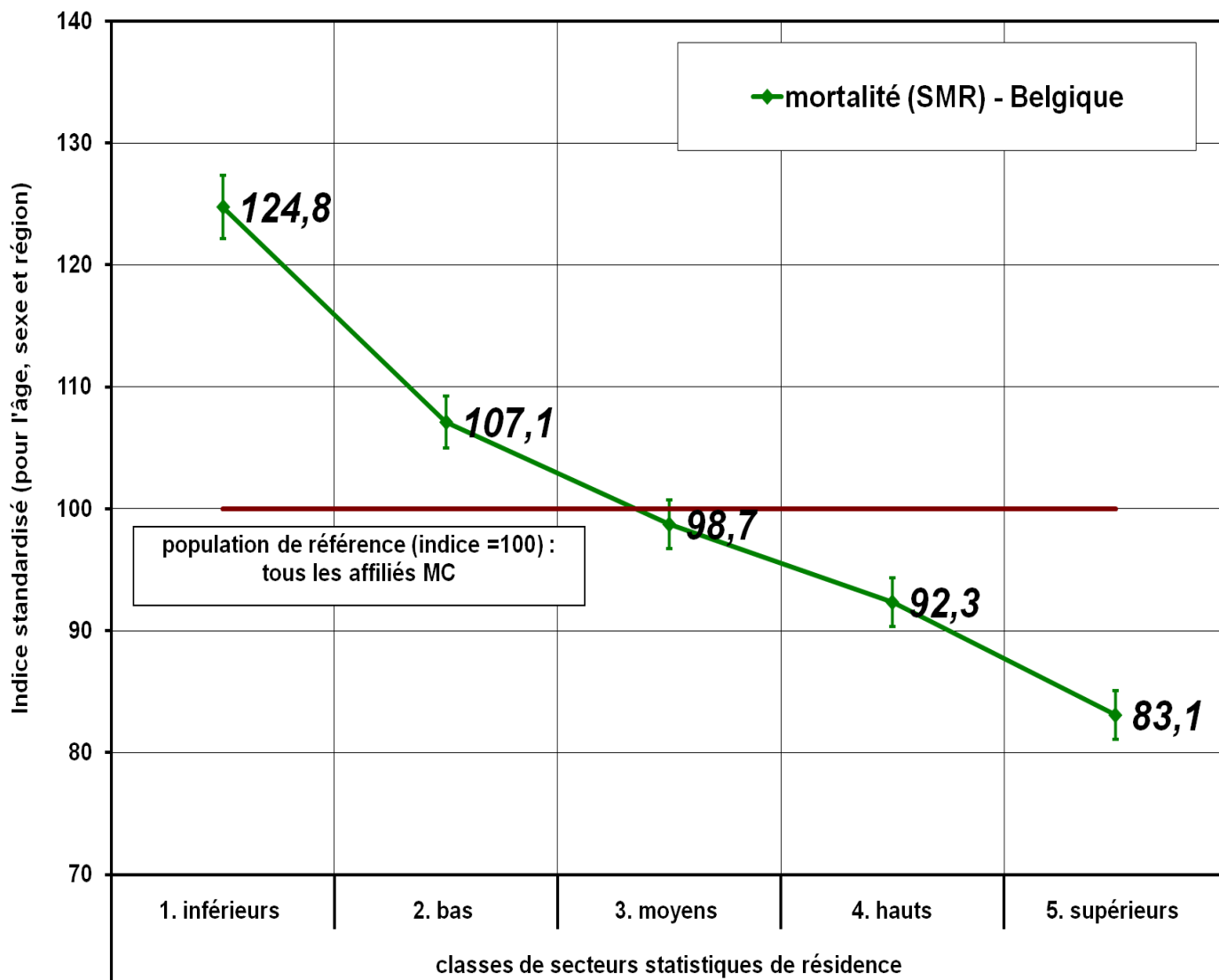


1ère classe : regroupe les membres MC qui résident dans les secteurs statistiques où les revenus fiscaux médians sont **les plus faibles**

5ème classe : regroupe les membres MC qui résident dans les secteurs statistiques où les revenus fiscaux médians sont **les plus élevés**



Mortalité



Ratio :

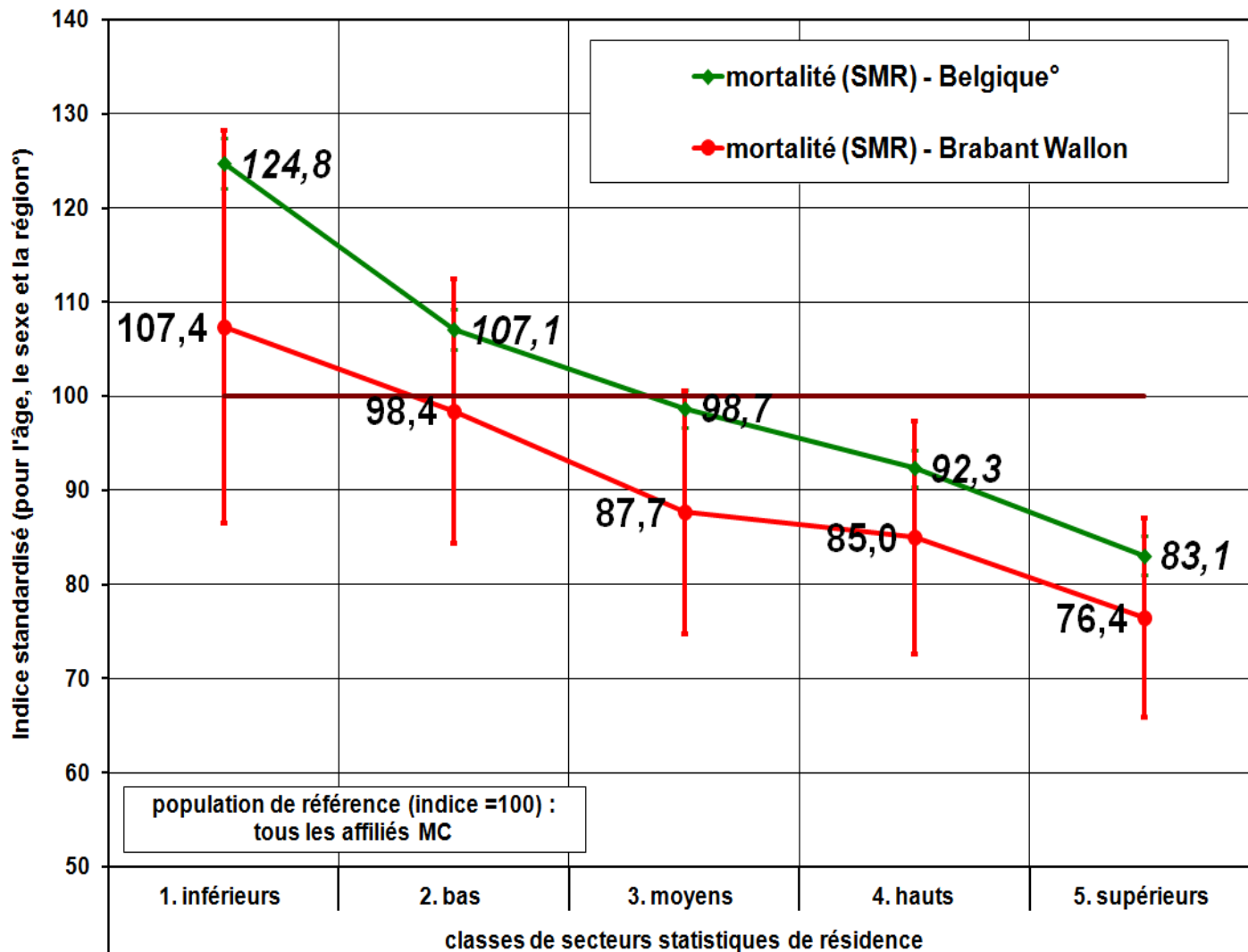
Belgique

$$124,8 / 83,1 = 150 \%$$

Données
MC 2007



Mortalité



Ratio :

Belgique

$$124,8 / 83,1 = 150 \%$$

BW

$$107,4 / 76,4 = 140 \%$$

Données
MC 2007



Mortalité

- ▶ Etude MC : Indices pour le BW < Indices pour la Belgique
Donc mortalité 'plus faible' dans le BW qu'en Belgique

confirmé par :

2007 - espérance de vie à la naissance

SPF Economie - Direction générale Statistique et Information économique

	Belgique	Brabant wallon
Hommes	77,24	77,76
Femmes	82,71	83,78

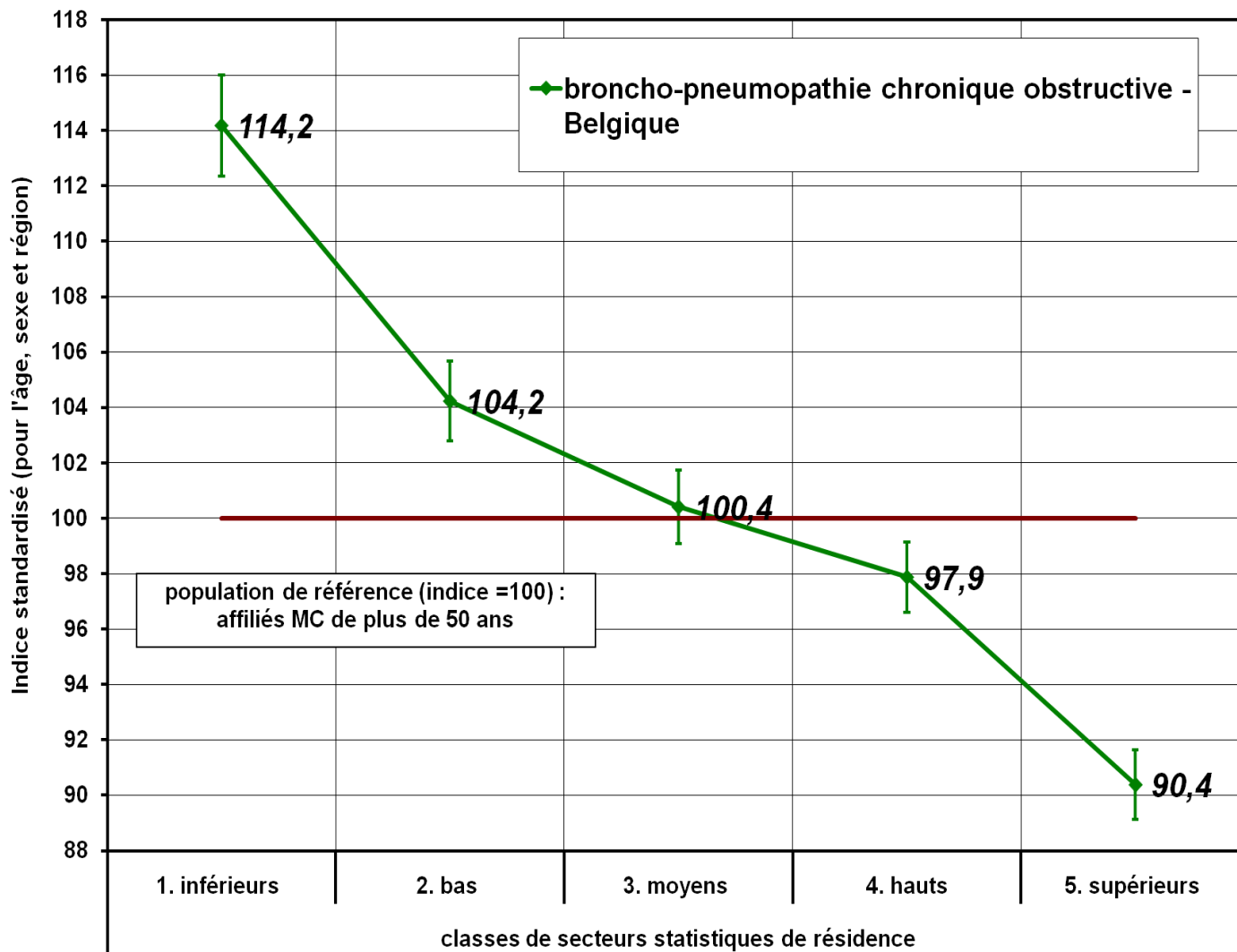
- ▶ Etude MC :

Tension entre classes extrêmes est importante et significative, de l'ordre de 40 %.

Donc les inégalités existent bien, même si l'espérance de vie est globalement meilleure dans le BW.



Morbidité BPCO



Ratio :

Belgique

$$114,2 / 90,4 = 126 \%$$

Données
MC 2007

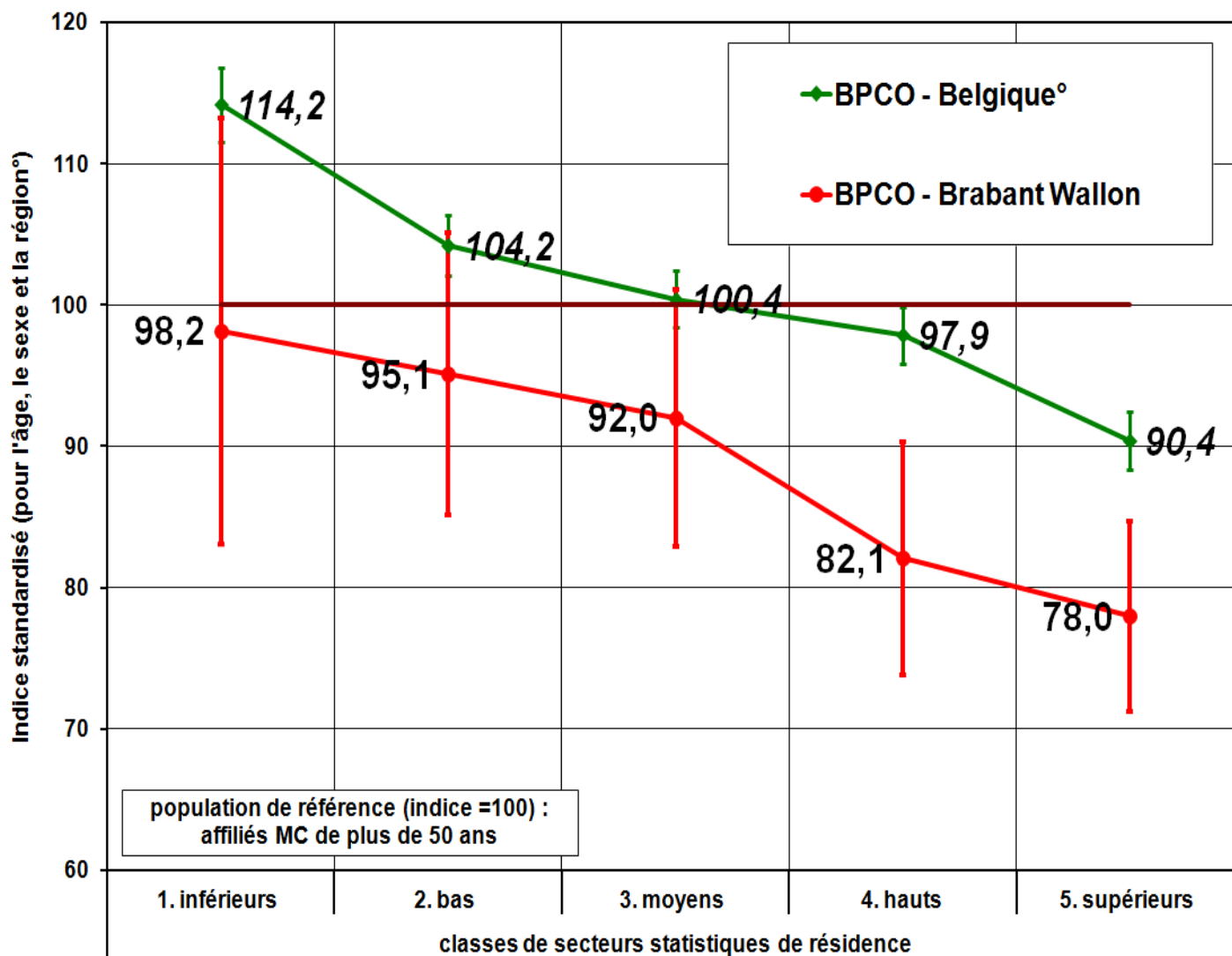
Détection via
Pharmanet

ATC = R03A,
R03BA, R03BB,
R03DA04

Min 90 DDD



Morbidité BPCO



Ratio :

Belgique

$$114,2 / 90,4 = 126 \%$$

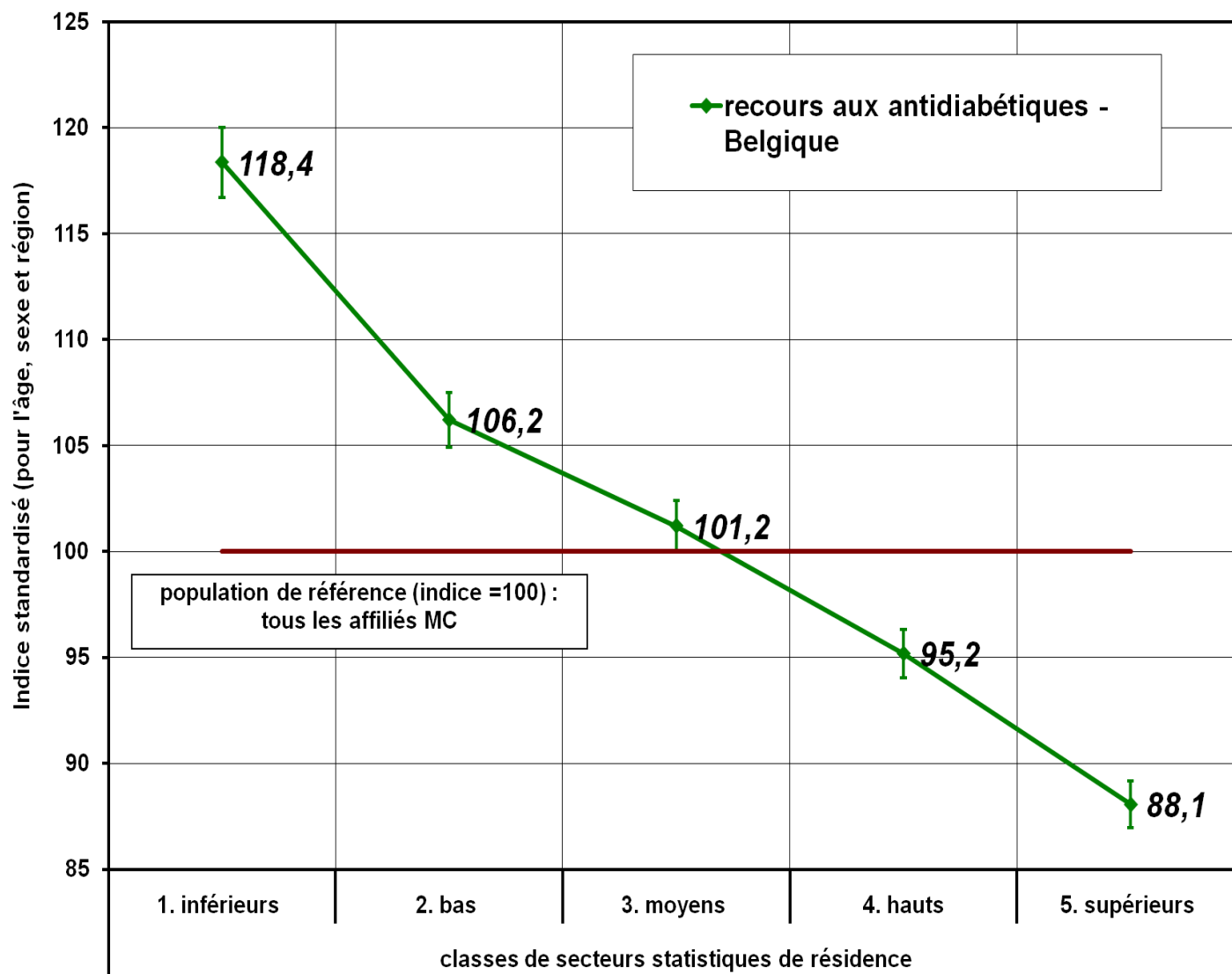
BW

$$98,2 / 78,0 = 126 \%$$

Données
MC 2007



Morbidité antidiabétiques



Ratio :

Belgique

118,4 / 88,1

= 134 %

Données
MC 2007

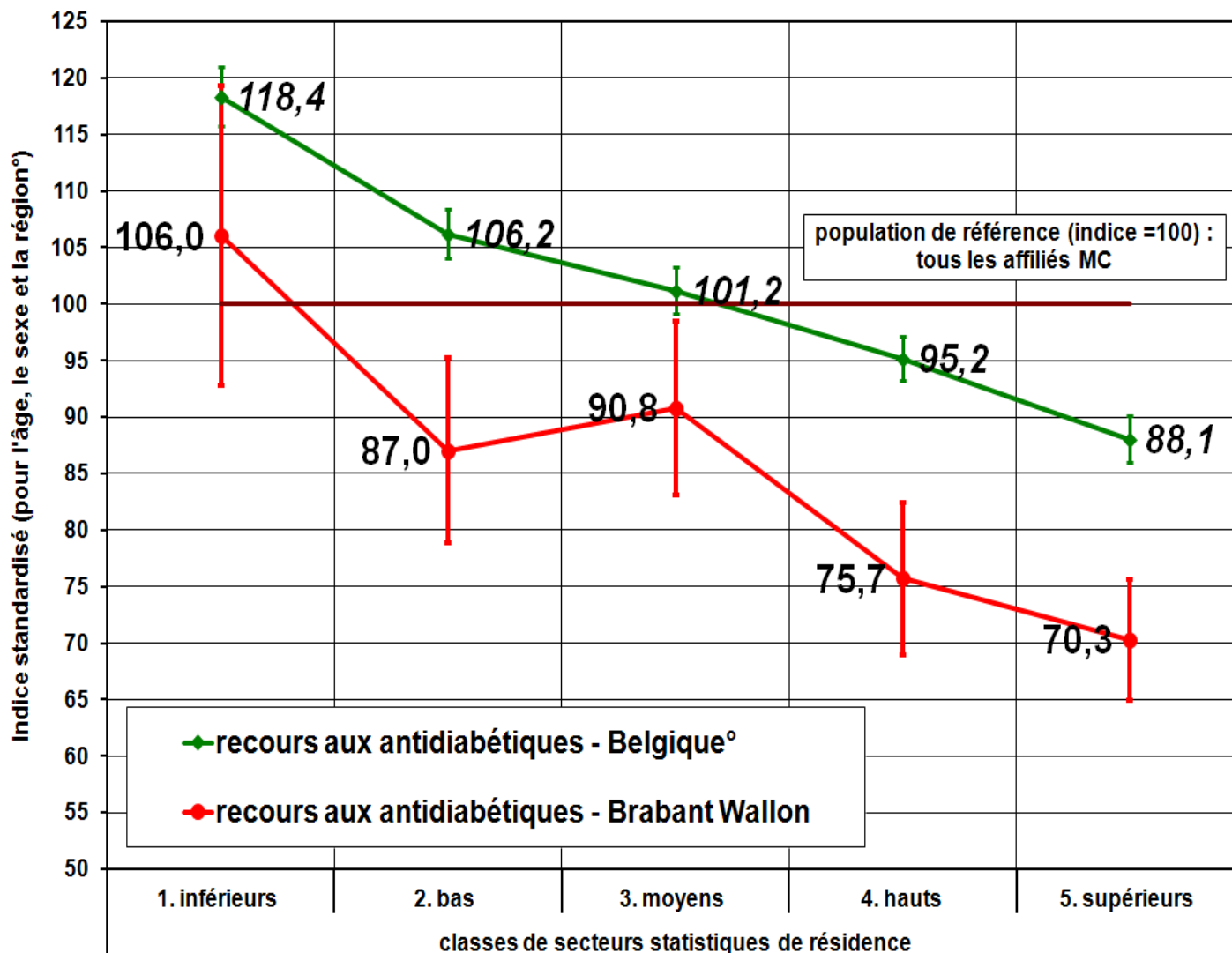
Détection via
Pharmanet

ATC = A10A,
A10B, A10X

Min 180 DDD



Morbidité antidiabétiques



Ratio :

Belgique

118,4 / 88,1

= **134 %**

BW

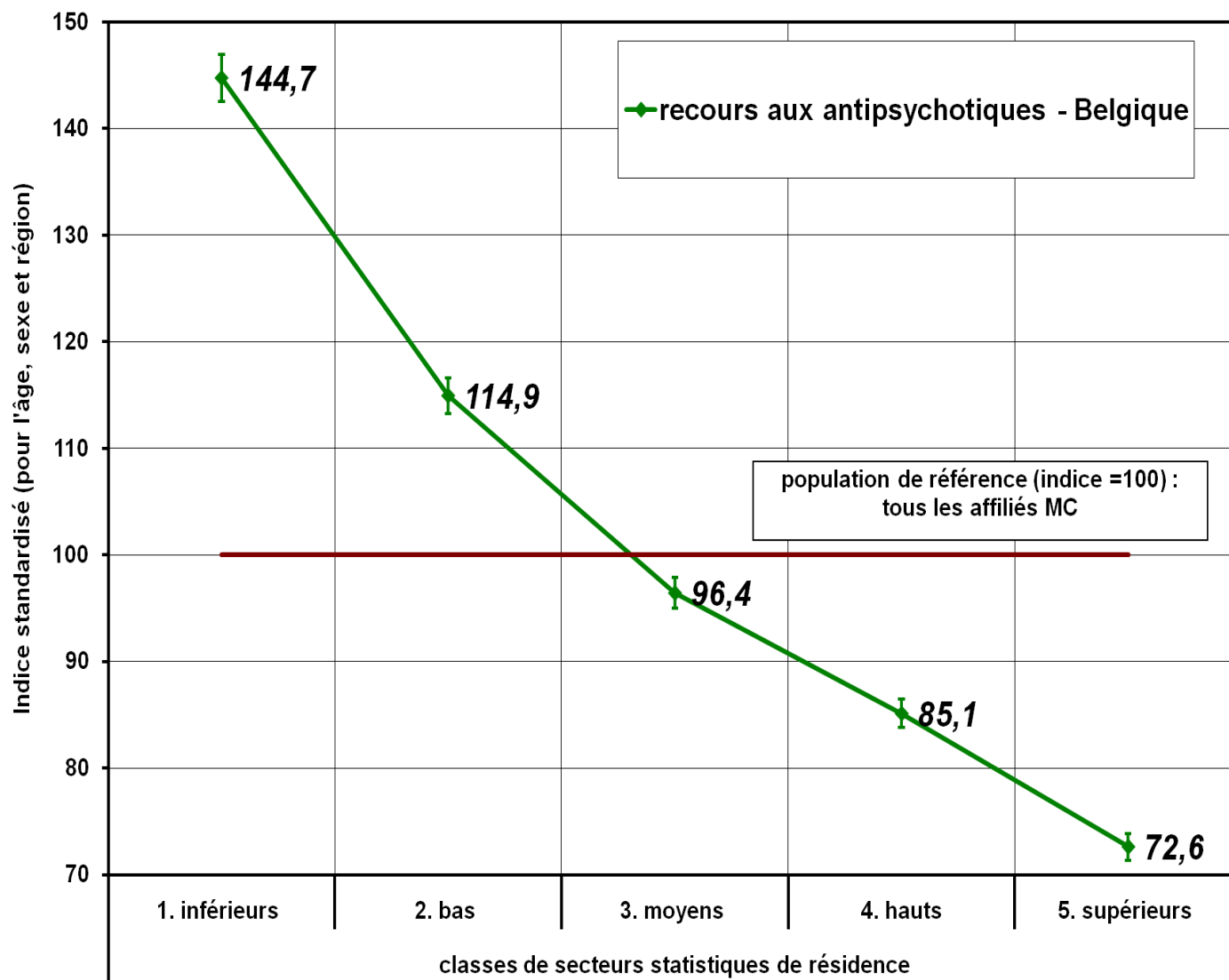
106,0 / 70,3

= **151 %**

Données
MC 2007



Morbidité antipsychotiques



Ratio :

Belgique

144,7 / 72,6

= **199 %**

Données
MC 2007

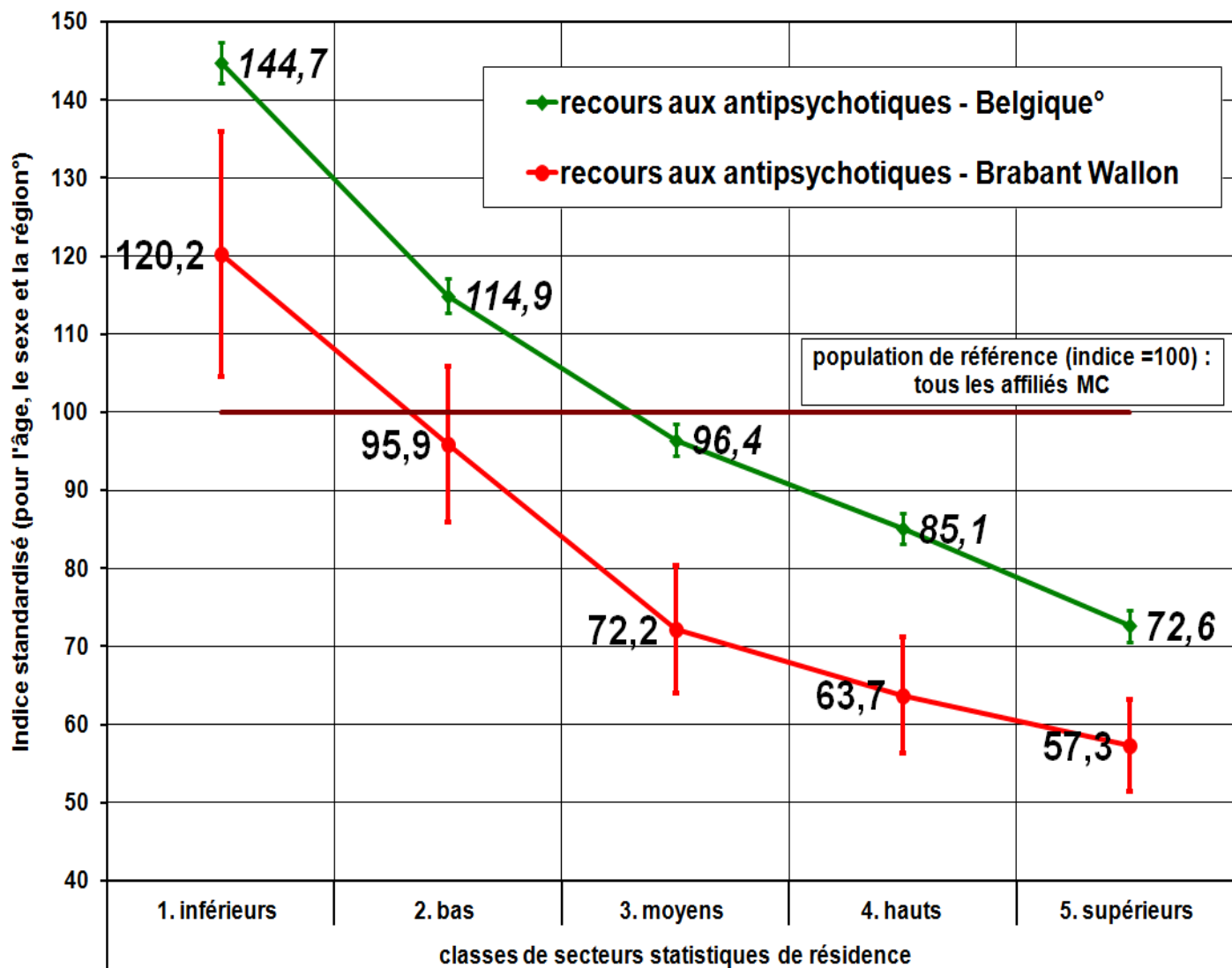
Détection via
Pharmanet

ATC = N05A

Min 30 DDD



Morbidité antipsychotiques



Ratio :

Belgique

144,7 / 72,6

= **199 %**

BW

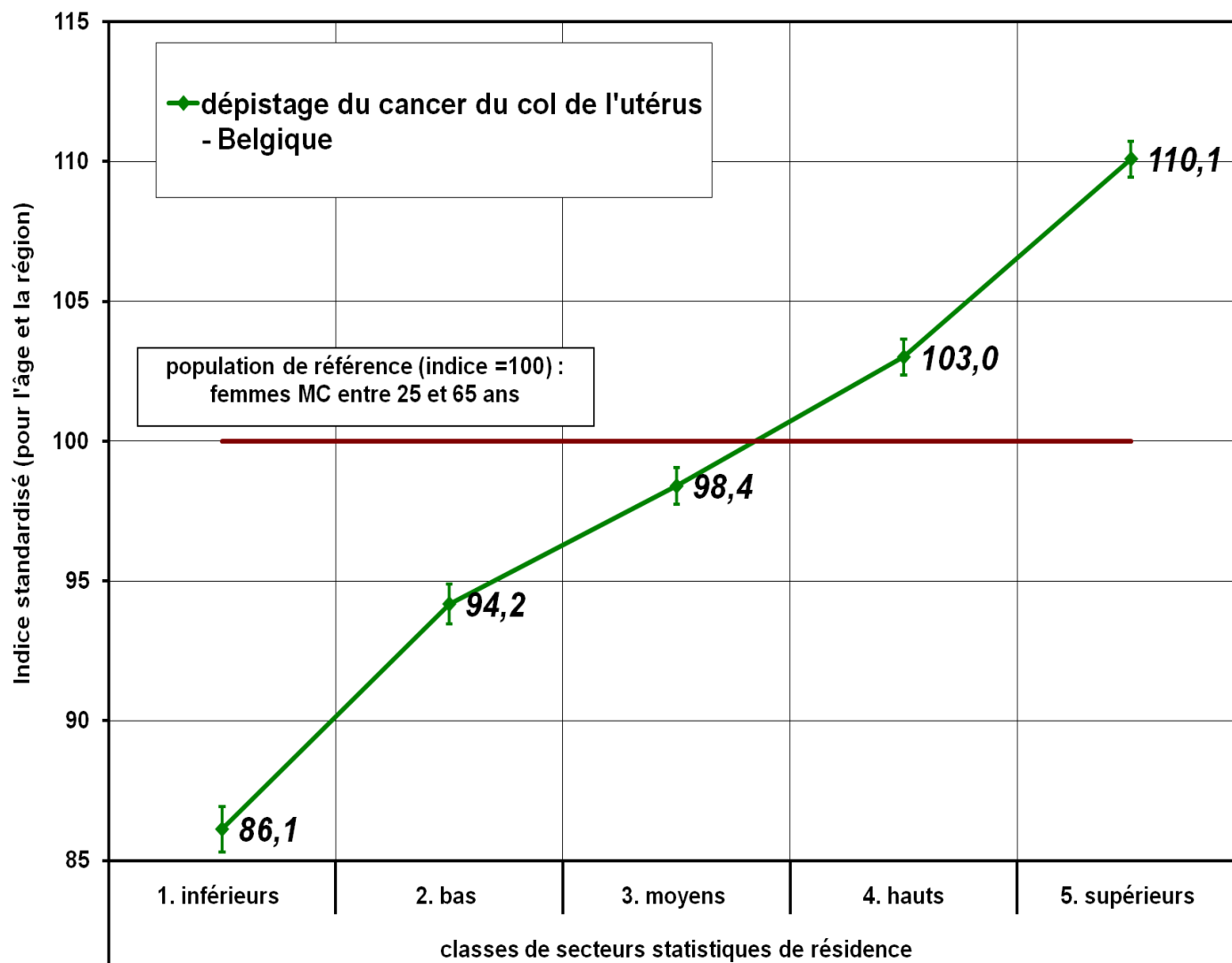
120,2 / 57,3

= **210 %**

Données
MC 2007



Dépistage du cancer du col de l'utérus



Ratio :

Belgique

86,1 / 110,1

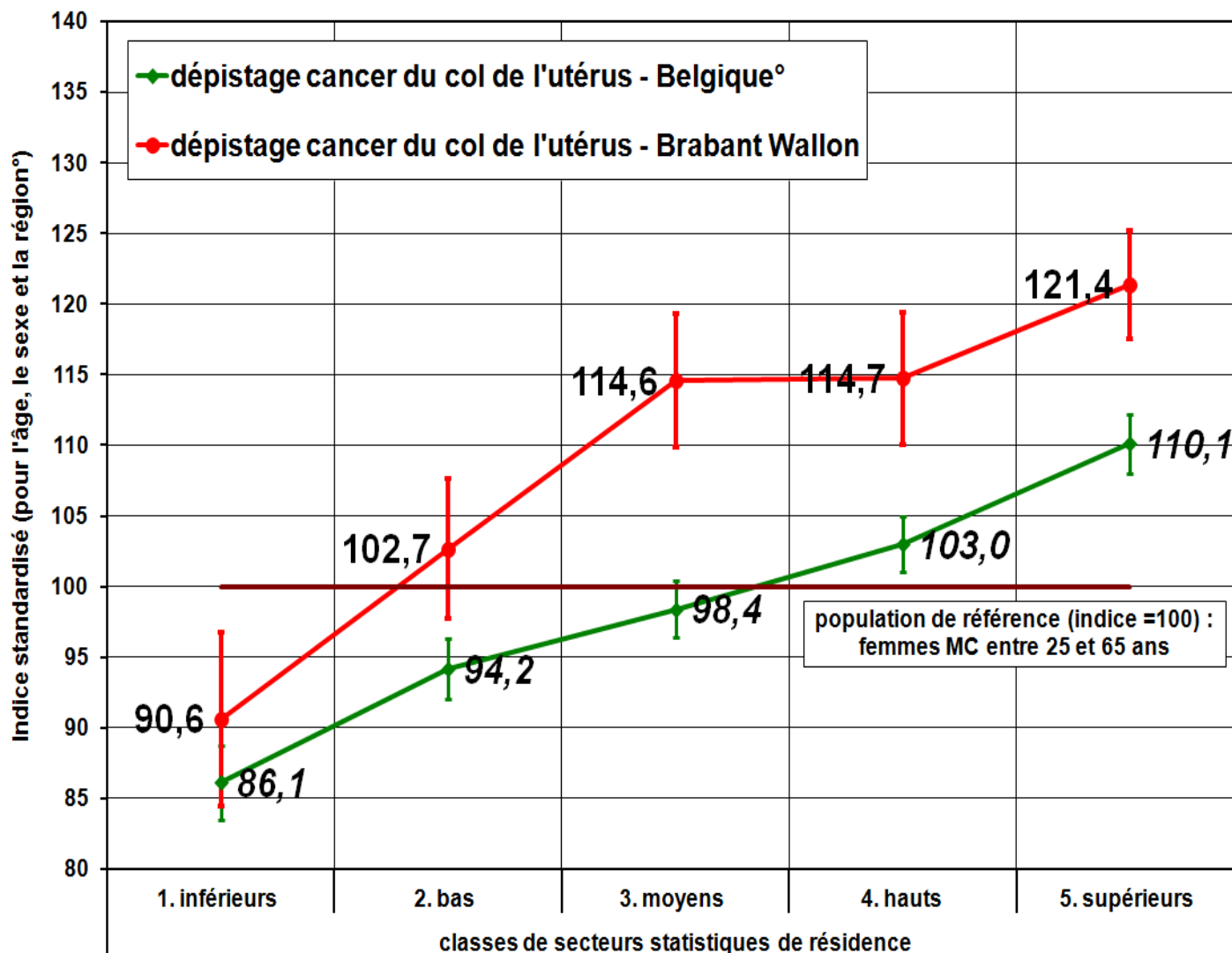
= **78 %**

Données
MC 2007



La **solidarité**, c'est bon pour la santé.

Dépistage du cancer du col de l'utérus



Ratio :

Belgique

86,1 / 110,1

= **78 %**

BW

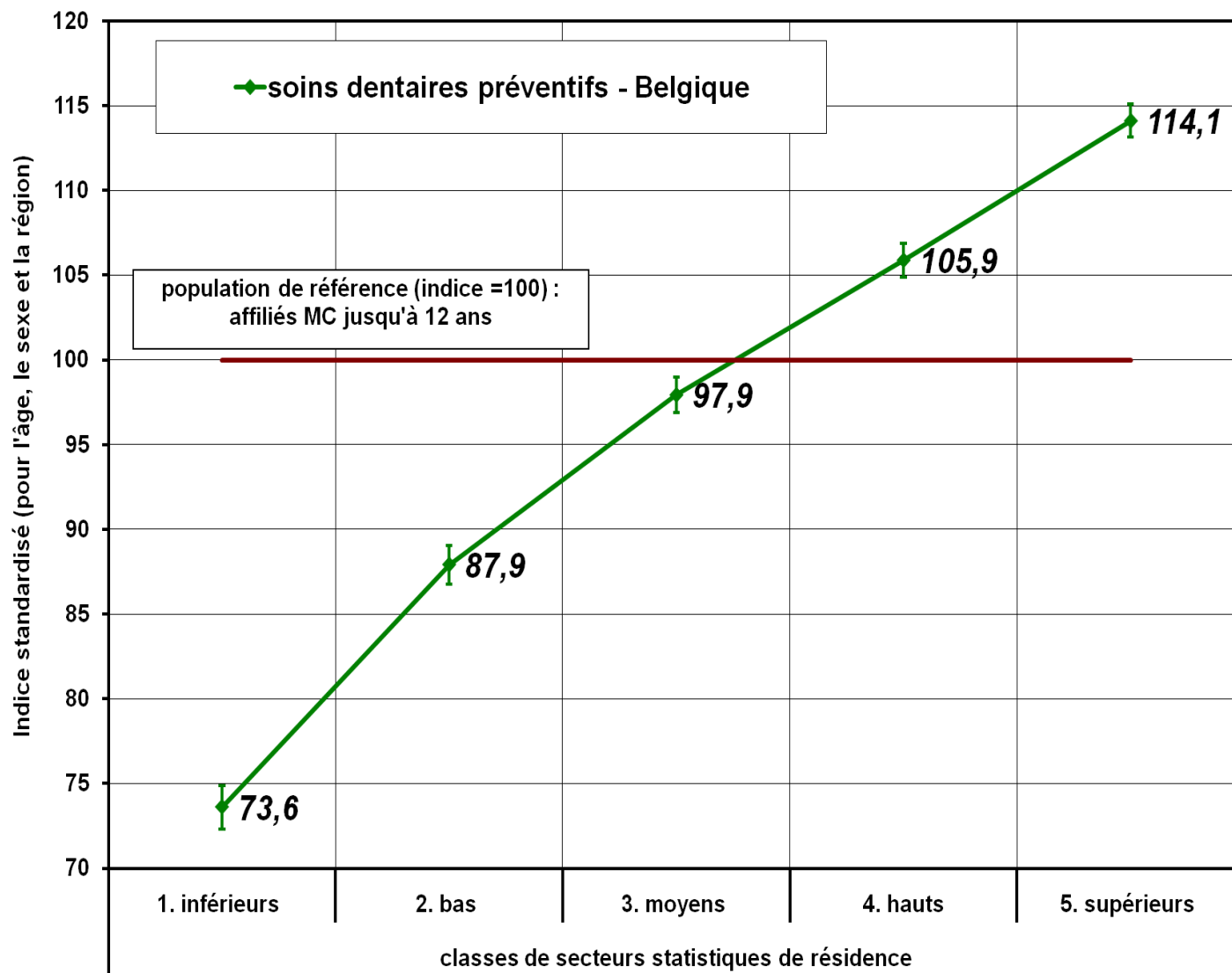
90,6 / 121,4

= **75 %**

Données
MC 2007



Soins dentaires préventifs



Ratio :

Belgique

73,6 / 114,1

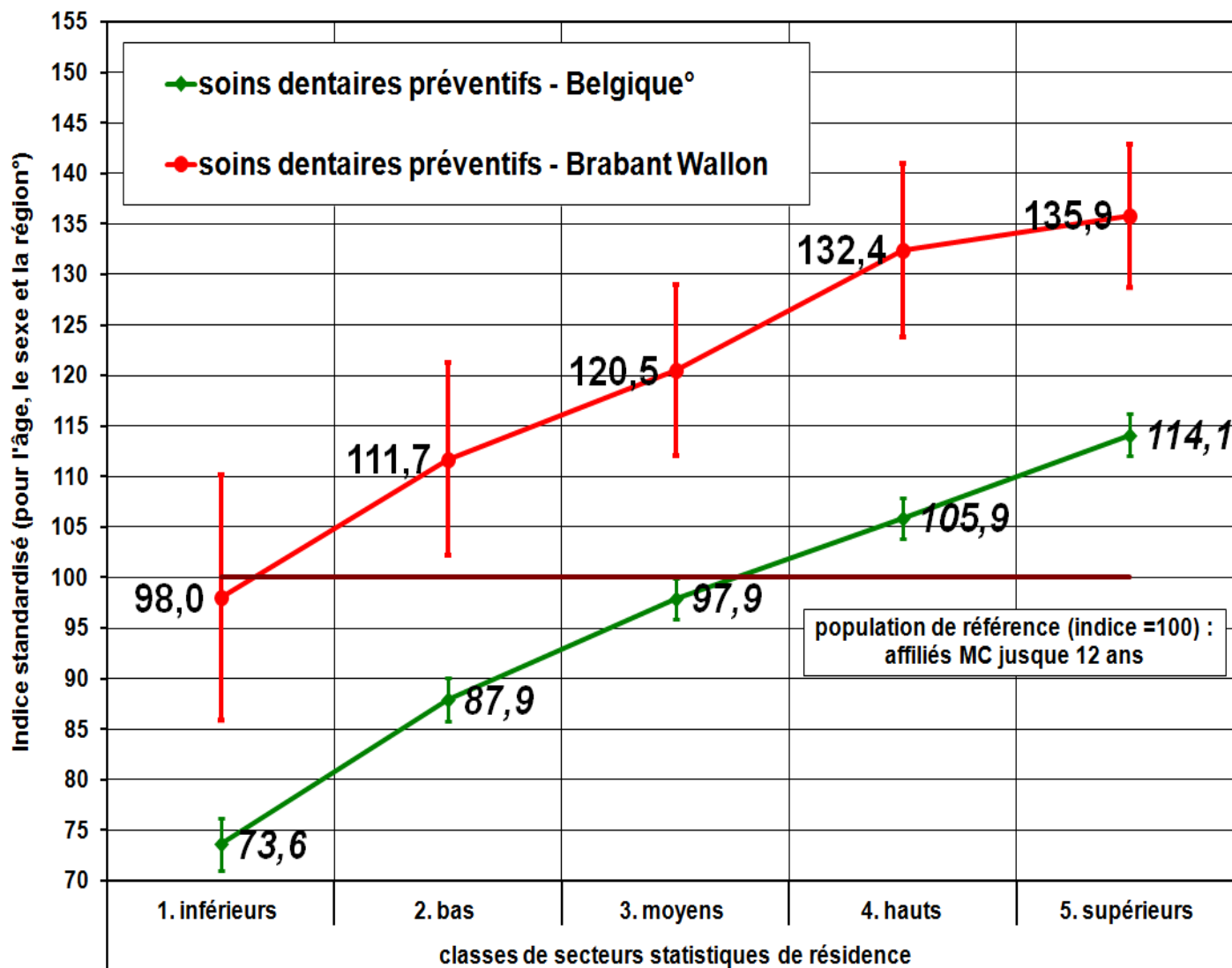
= **65 %**

Données
MC 2007



La **solidarité**, c'est bon pour la santé.

Soins dentaires préventifs



Ratio :

Belgique

73,6 / 114,1

= **65 %**

BW

98,0 / 135,9

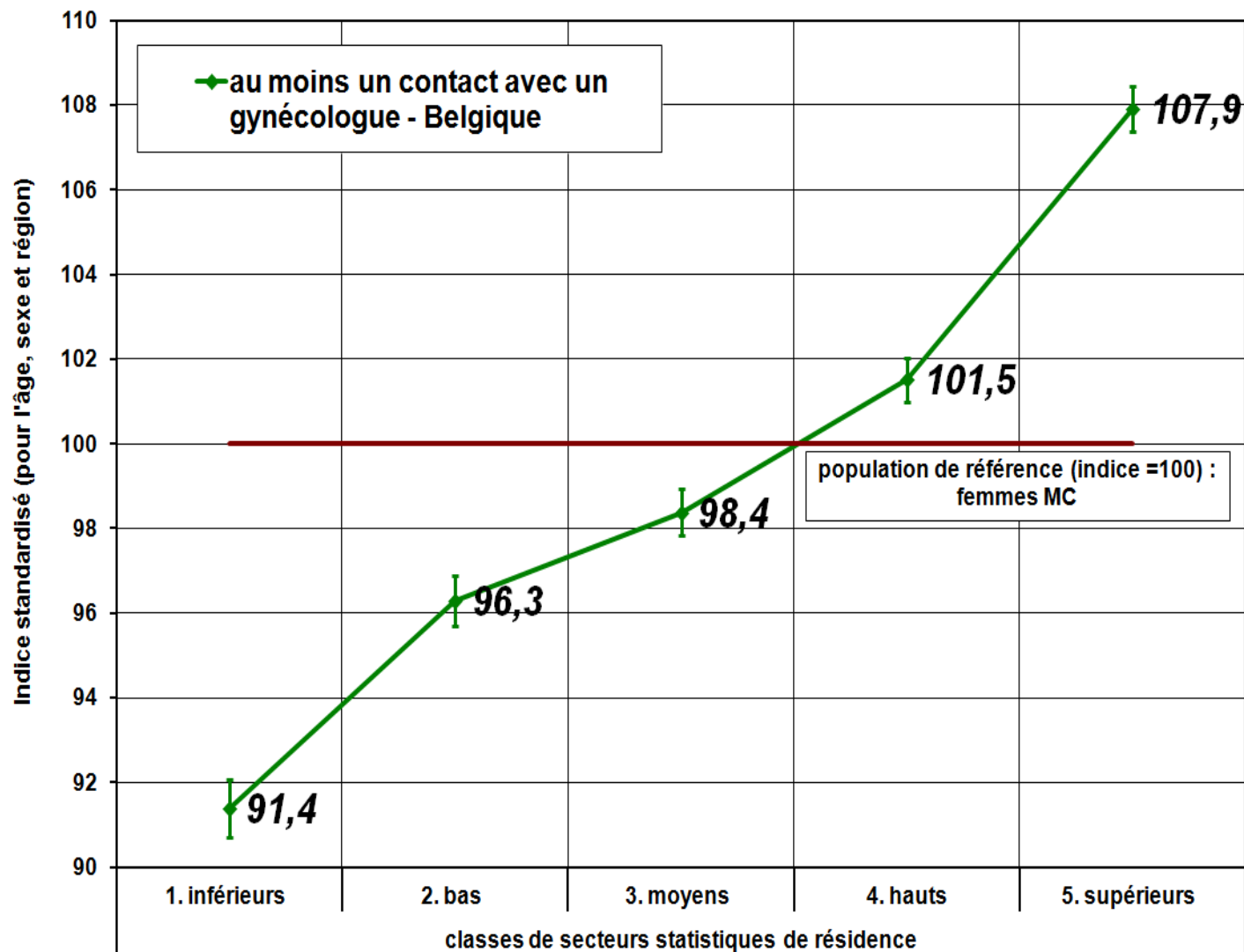
= **72 %**

Données
MC 2007



La **solidarité**, c'est bon pour la santé.

Gynécologues - consultations ambulatoires



Ratio :

Belgique

91,4 / 107,9

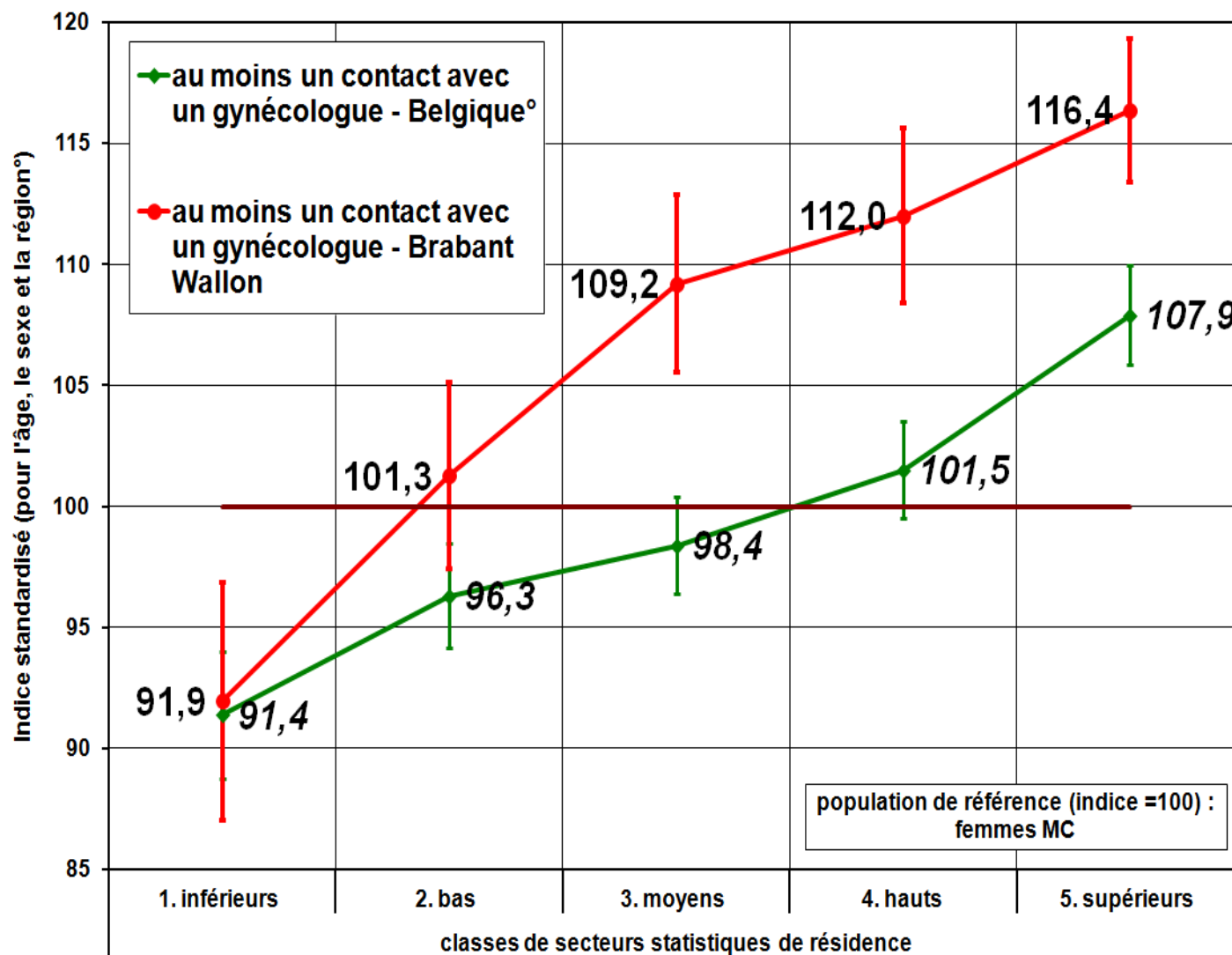
= **85 %**

Données
MC 2007



La **solidarité**, c'est bon pour la santé.

Gynécologues - consultations ambulatoires



Ratio :

Belgique

91,4 / 107,9

= **85 %**

BW

91,9 / 116,4

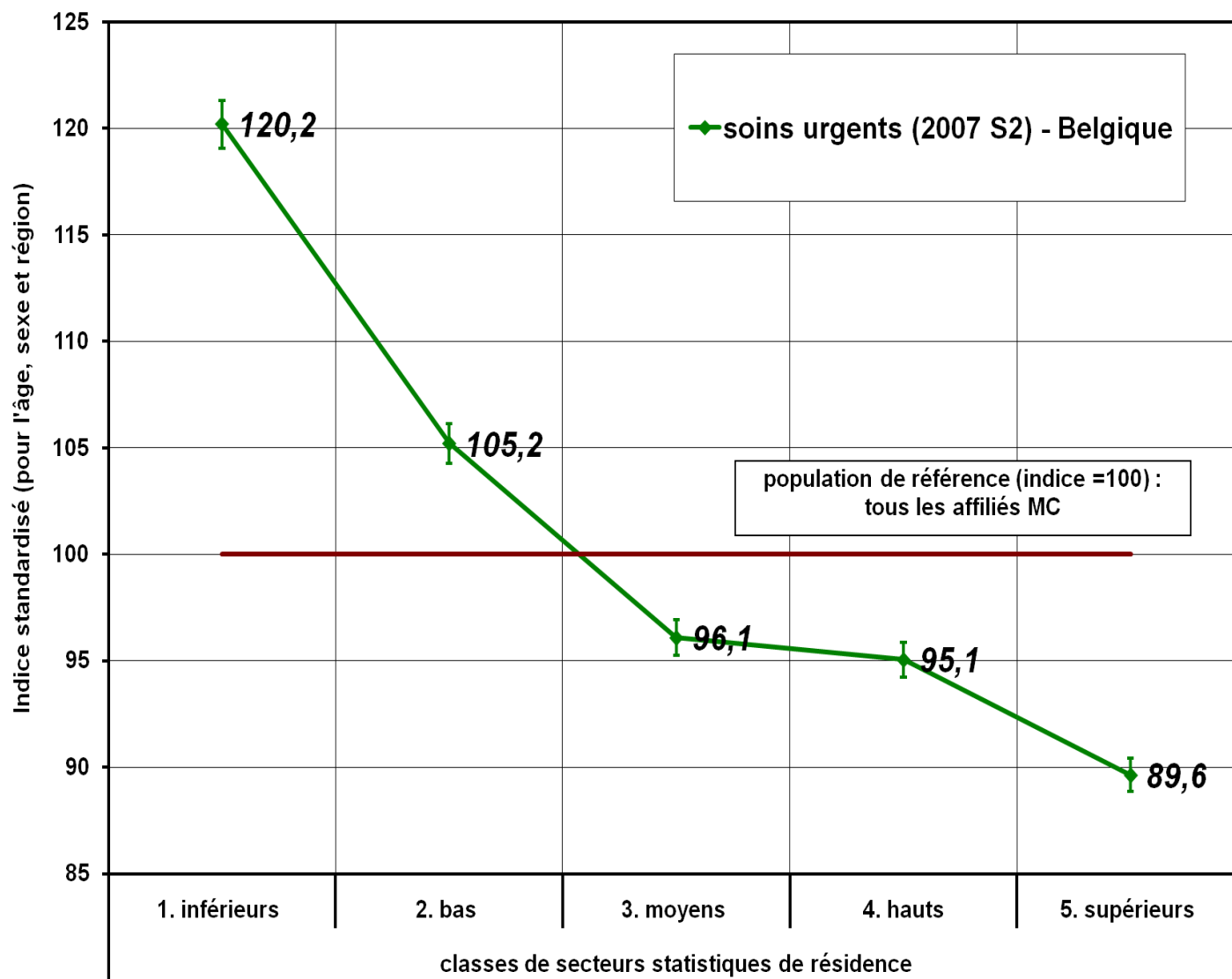
= **79 %**

Données
MC 2007



La **solidarité**, c'est bon pour la santé.

Soins urgents spécialisés - globalement



Ratio :

Belgique

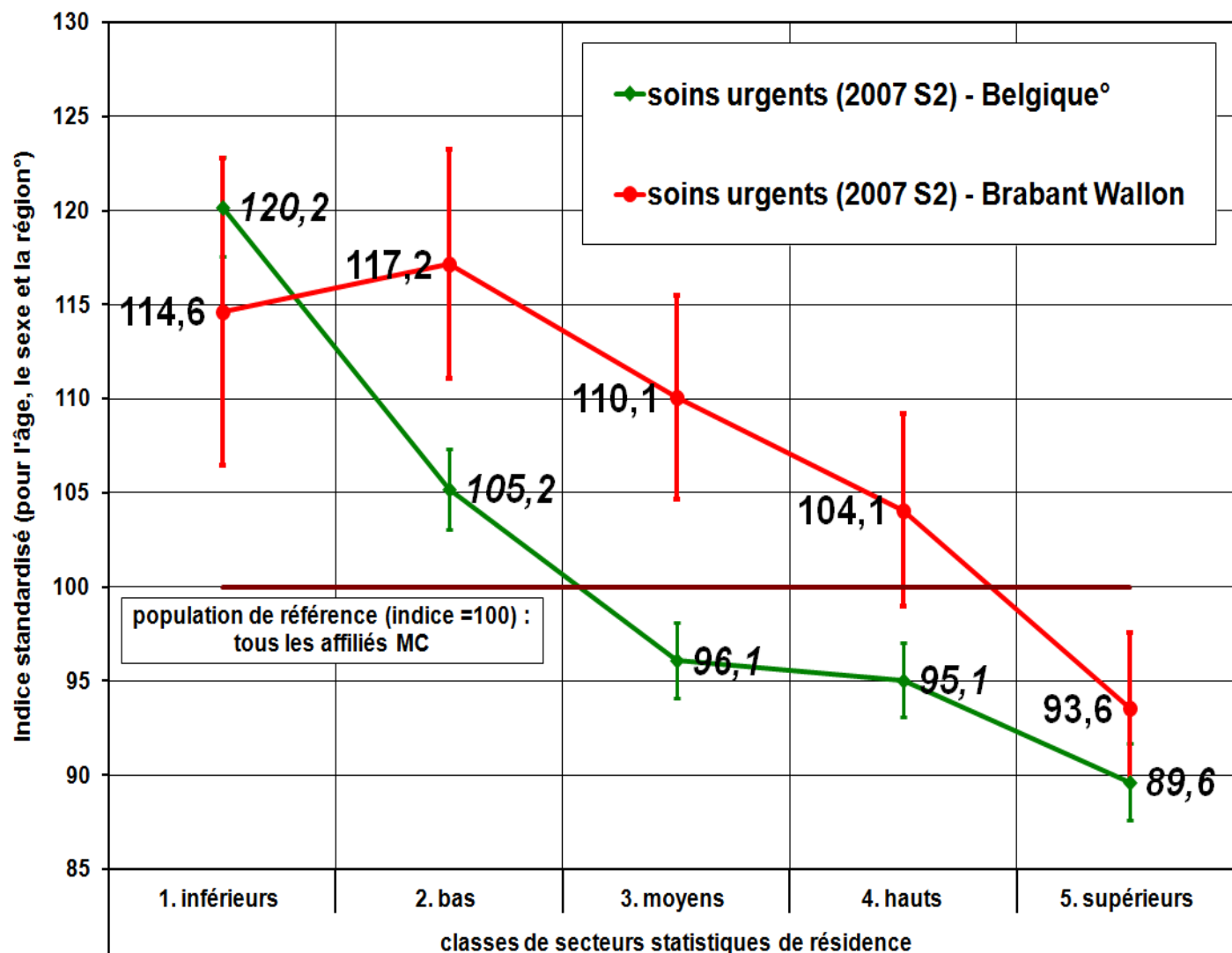
120,2 / 89,6
= **134 %**

Données
MC 2007



La **solidarité**, c'est bon pour la santé.

Soins urgents spécialisés - globalement



Ratio :

Belgique

$$120,2 / 89,6 = 134 \%$$

BW

$$114,6 / 96,6 = 123 \%$$

Données
MC 2007



Outil cartographique permettant la visualisation d'une série d'indicateurs socio-sanitaires déduits de nos données administratives et de remboursements de soins de santé.

Ces indicateurs doivent nous permettre d'avoir une idée précise du profil des membres de la MC à divers niveaux géographiques (province, arrondissement, commune, secteur statistique).

Données MC, 2011



Tous les affiliés MC pris en compte

Proportions observées

- Belgique : 14,71 %
- Brabant Wallon : 11,34 %

Ottignies-LLN

14,46 %

Jodoigne

12,38 %

Tubize

16,14 %

Braine-l'Alleud

12,18 %

Lasne

6,43 %

Chastre

9,66 %

Walhain

7,58 %

Mont-St-Guibert

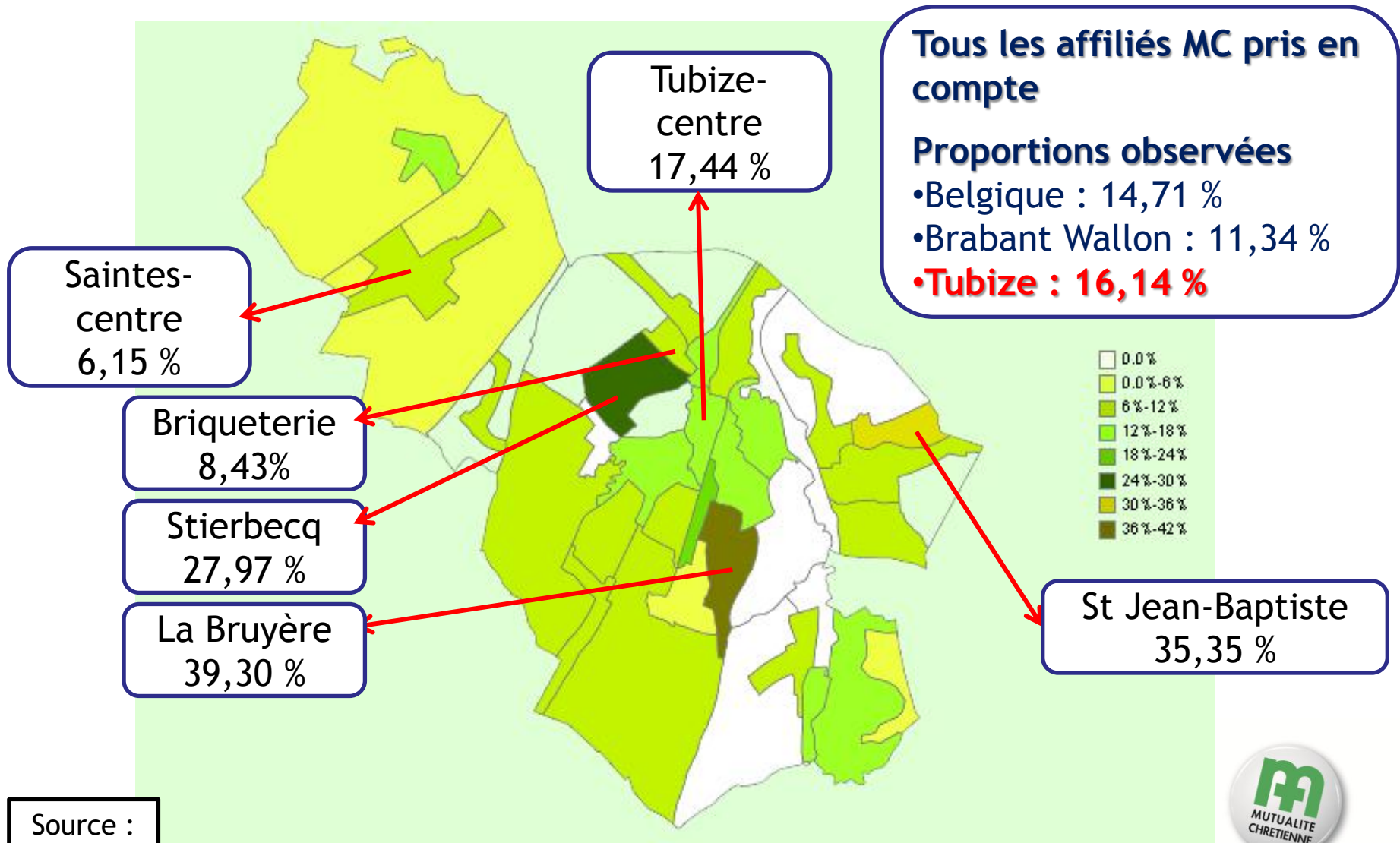
7,24 %

Court-St-Etienne

10,65 %

Source :
MC, 2011

■6% - 8% ■8% - 10% ■10% - 12% ■12% - 14% ■14%+



Source :
MC, 2011



Ransbeck-centre
4,00 %

Plancenoi-centre
10,93 %

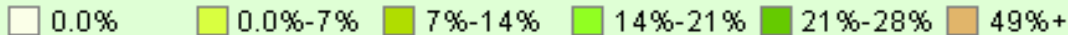
Tous les affiliés MC pris en compte
Proportions observées
•Belgique : 14,71 %
•Brabant Wallon : 11,34 %
•**Lasne : 6,43 %**

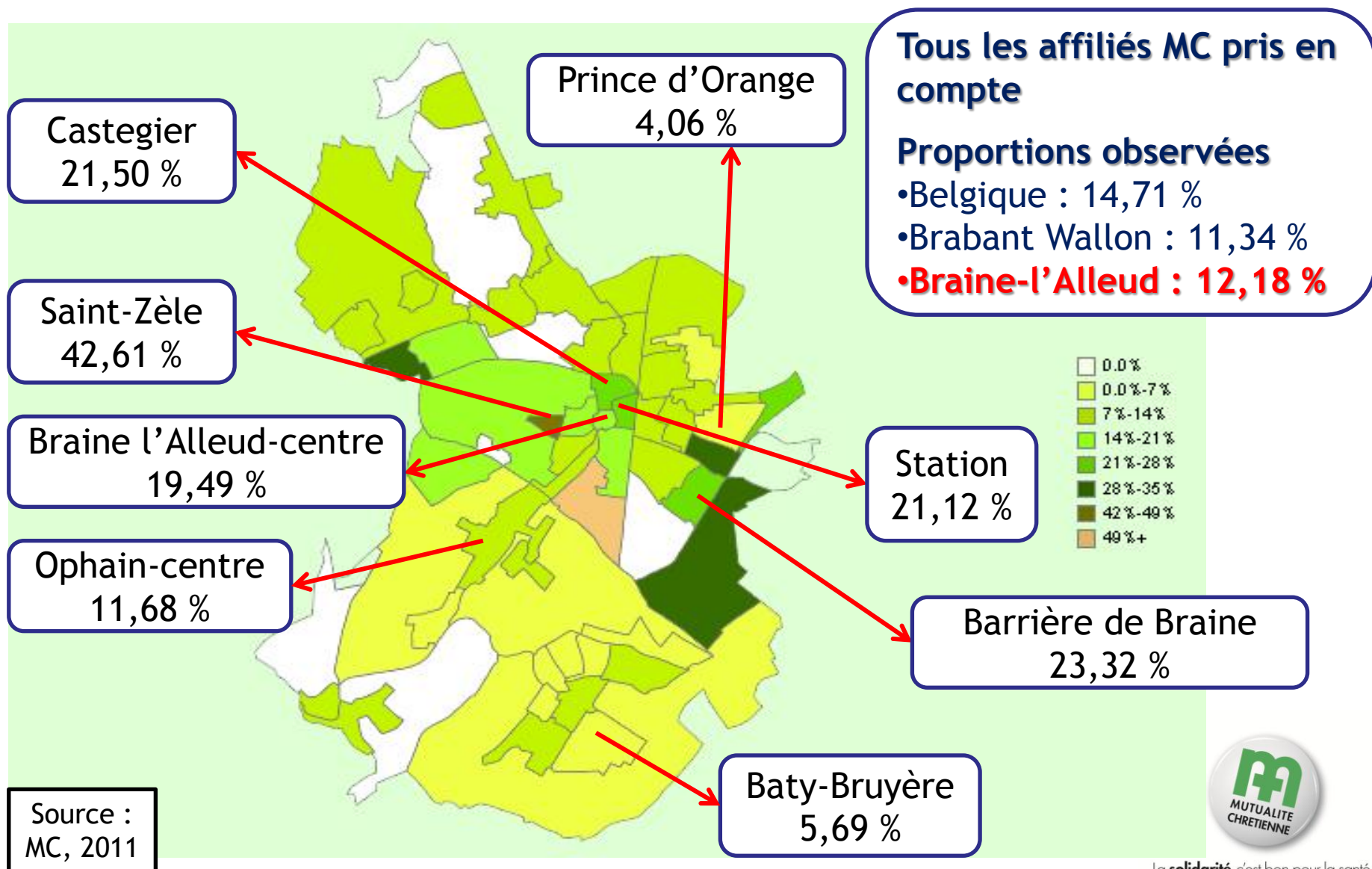
Chaubrire
2,29 %

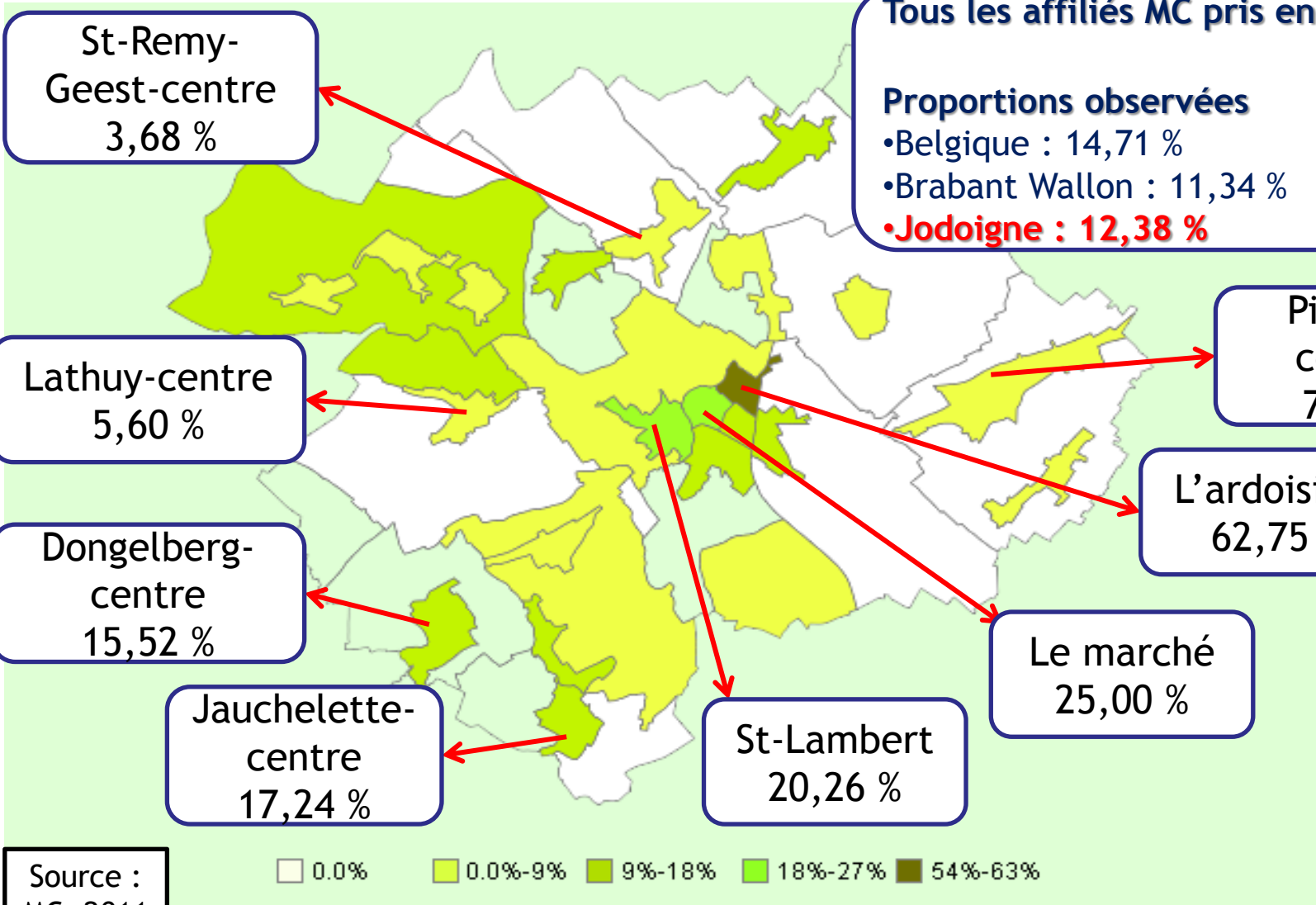
Dadelane - Champ des vignes
26,87 %

Maransart-centre
15,00 %

Source :
MC, 2011







Tous les affiliés MC pris en compte

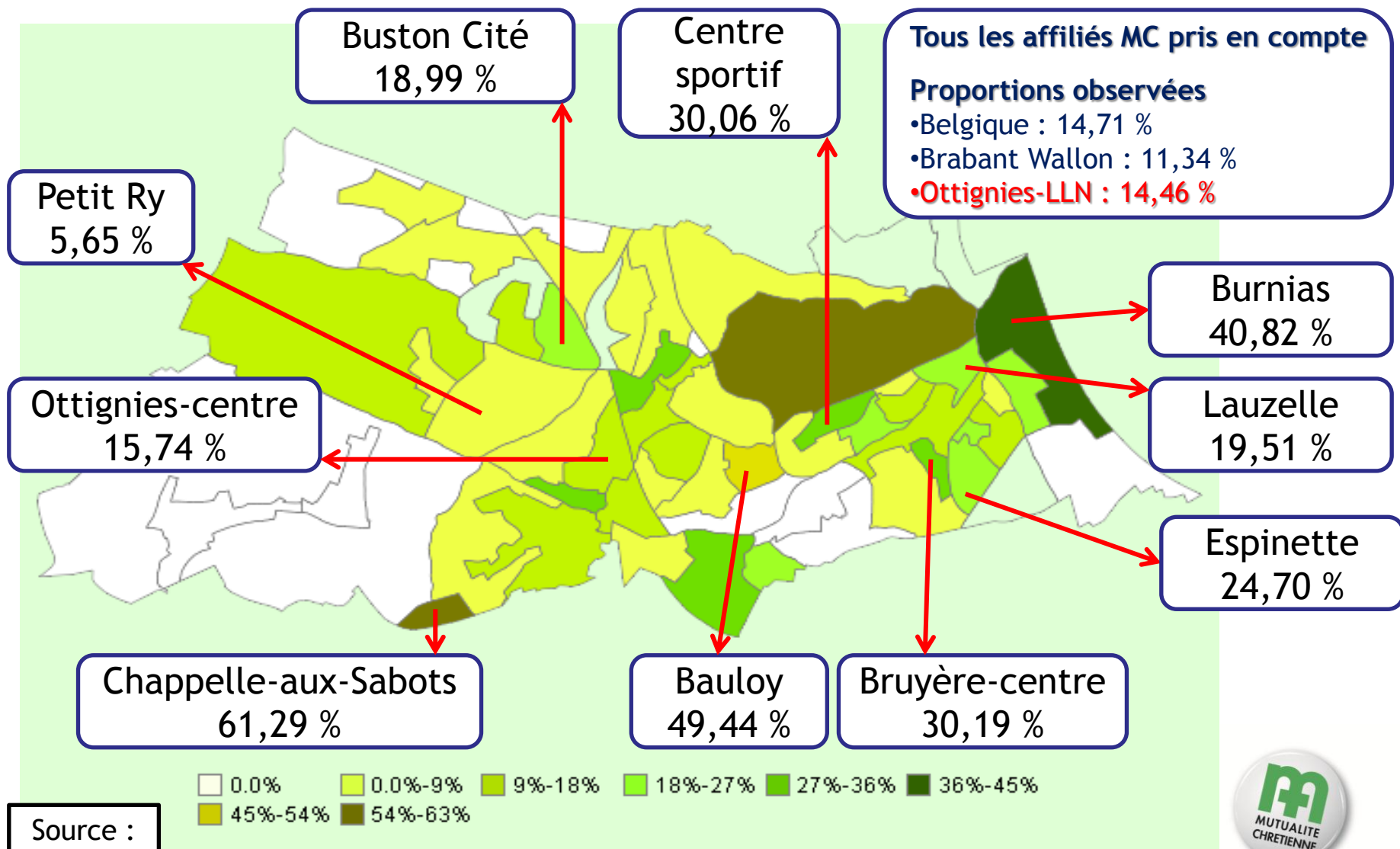
Proportions observées

- Belgique : 14,71 %
- Brabant Wallon : 11,34 %
- **Jodoigne : 12,38 %**

Source :
MC, 2011

0.0%
 0.0%-9%
 9%-18%
 18%-27%
 54%-63%





Source :
MC, 2011



Parmi les affiliés MC de 20 ans et plus
(séjours en MR, MSP exclus)

Proportions observées

- Belgique : 8,54 %
- Brabant wallon : 10,80 %

Tubize
11,07 %

Ottignies-LLN
8,12 %

Chaumont-Gistoux
11,59 %

Jodoigne
9,12 %

Perwez
12,20 %

Braine-l'Alleud
12,66 %

Walhain
11,00 %

Mont-St-Guibert
9,12 %

Lasne
9,18 %

Chastre
8,82 %

Court-St-Etienne
9,89 %

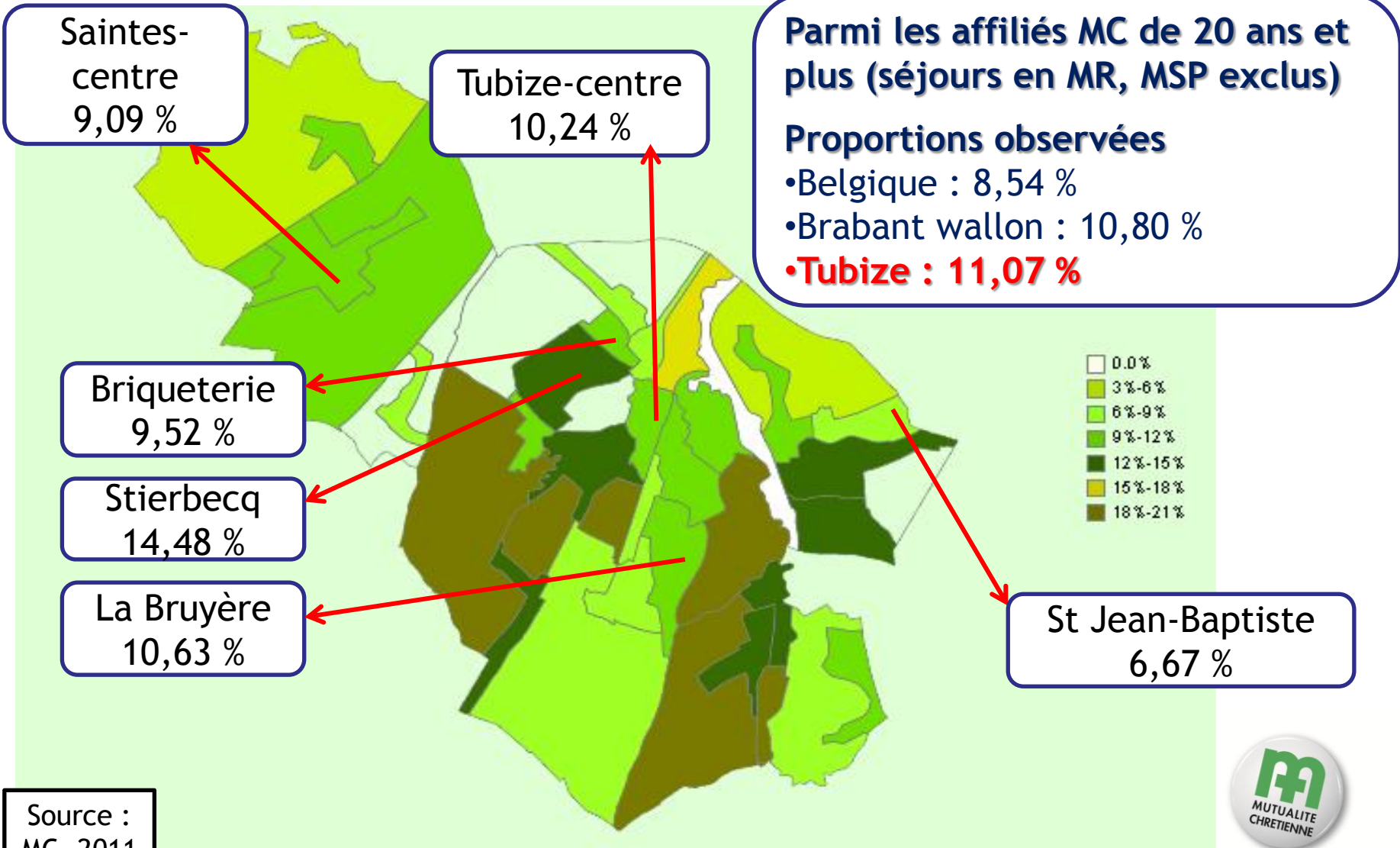
Source :
MC, 2011

■ 8% - 10% ■ 10% - 12% ■ 12% - 14%

Parmi les affiliés MC de 20 ans et plus (séjours en MR, MSP exclus)

Proportions observées

- Belgique : 8,54 %
- Brabant wallon : 10,80 %
- **Tubize : 11,07 %**



Source :
MC, 2011



Parmi les affiliés MC de 20 ans et plus (séjours en MR, MSP exclus)

Proportions observées

- Belgique : 8,54 %
- Brabant wallon : 10,80 %
- **Braine-l'Alleud : 12,66 %**

Saint-Zèle
21,47 %

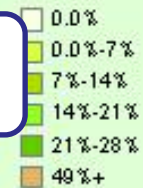
Ophain-centre
17,24 %

Station
15,84 %

Prince d'Orange
12,27 %

Braine l'Alleud-centre
12,95 %

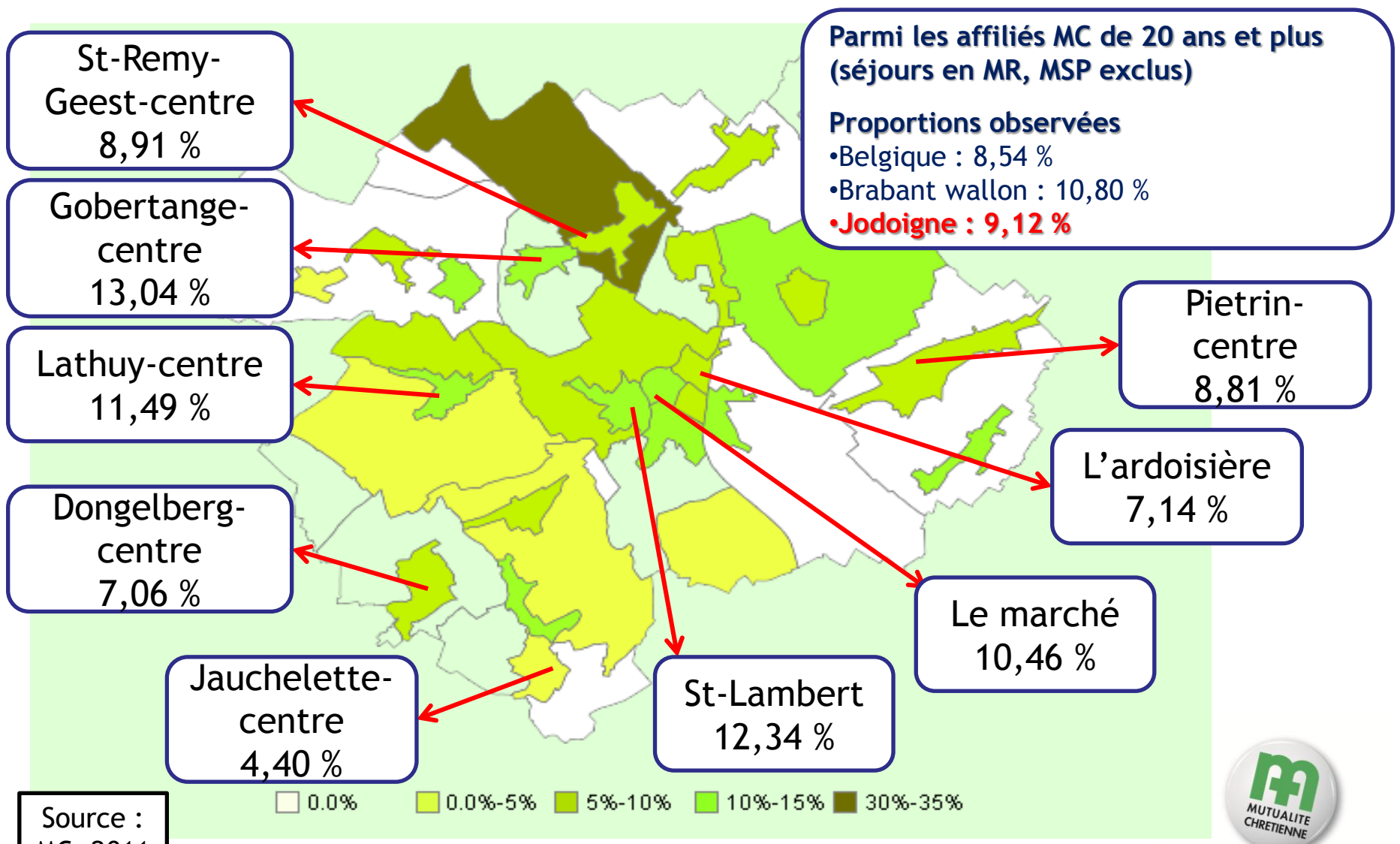
Baty-Bruyère
12,97 %



Source :
MC, 2011

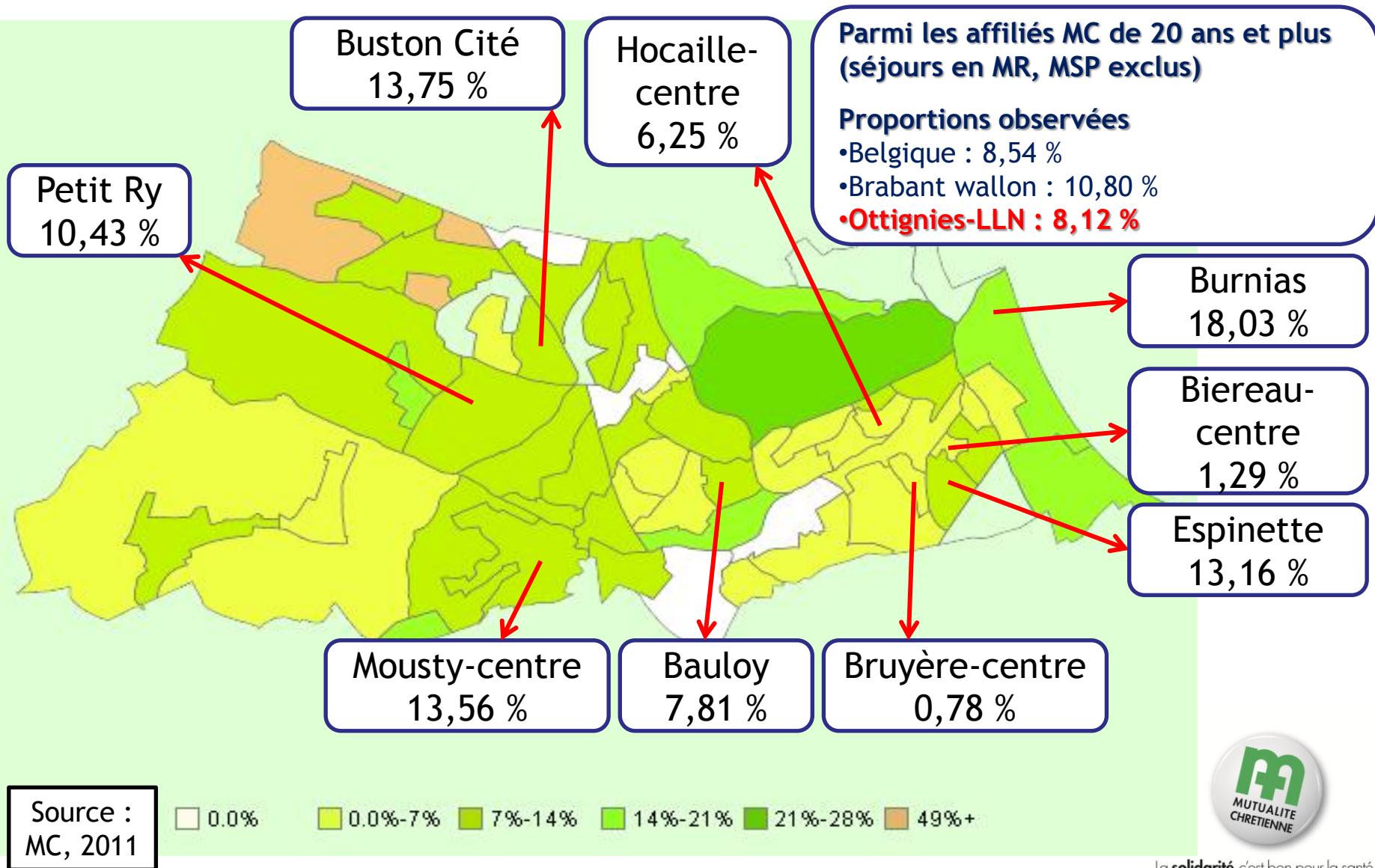


La solidarité, c'est bon pour la santé.



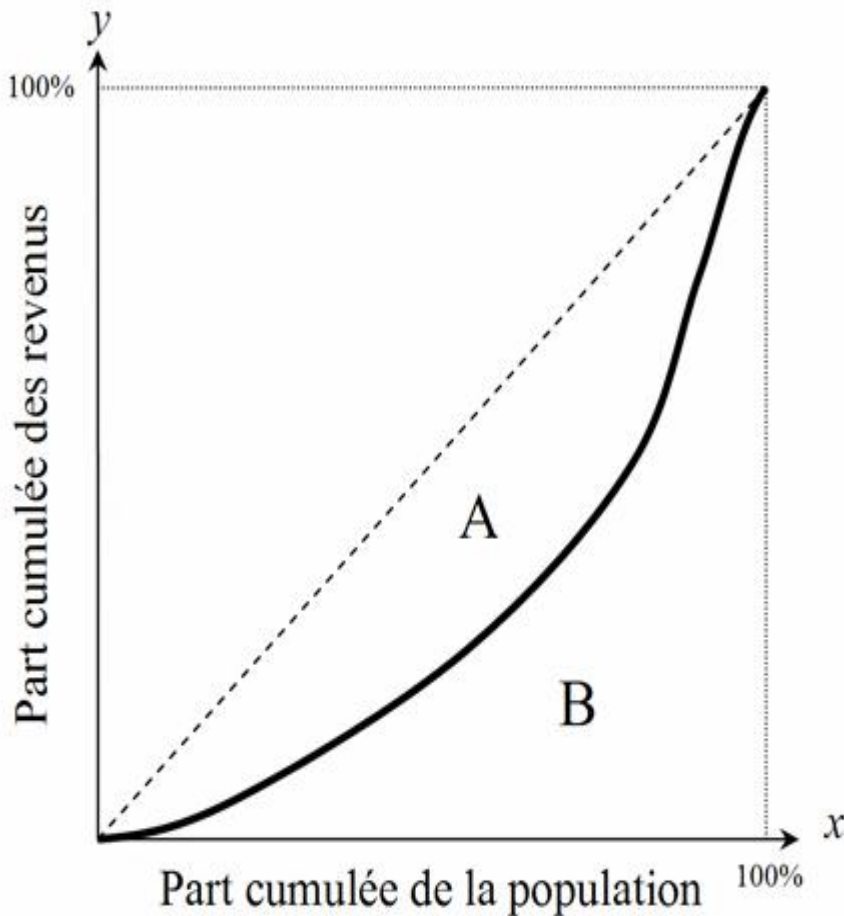
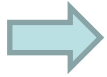
Source :
MC, 2011





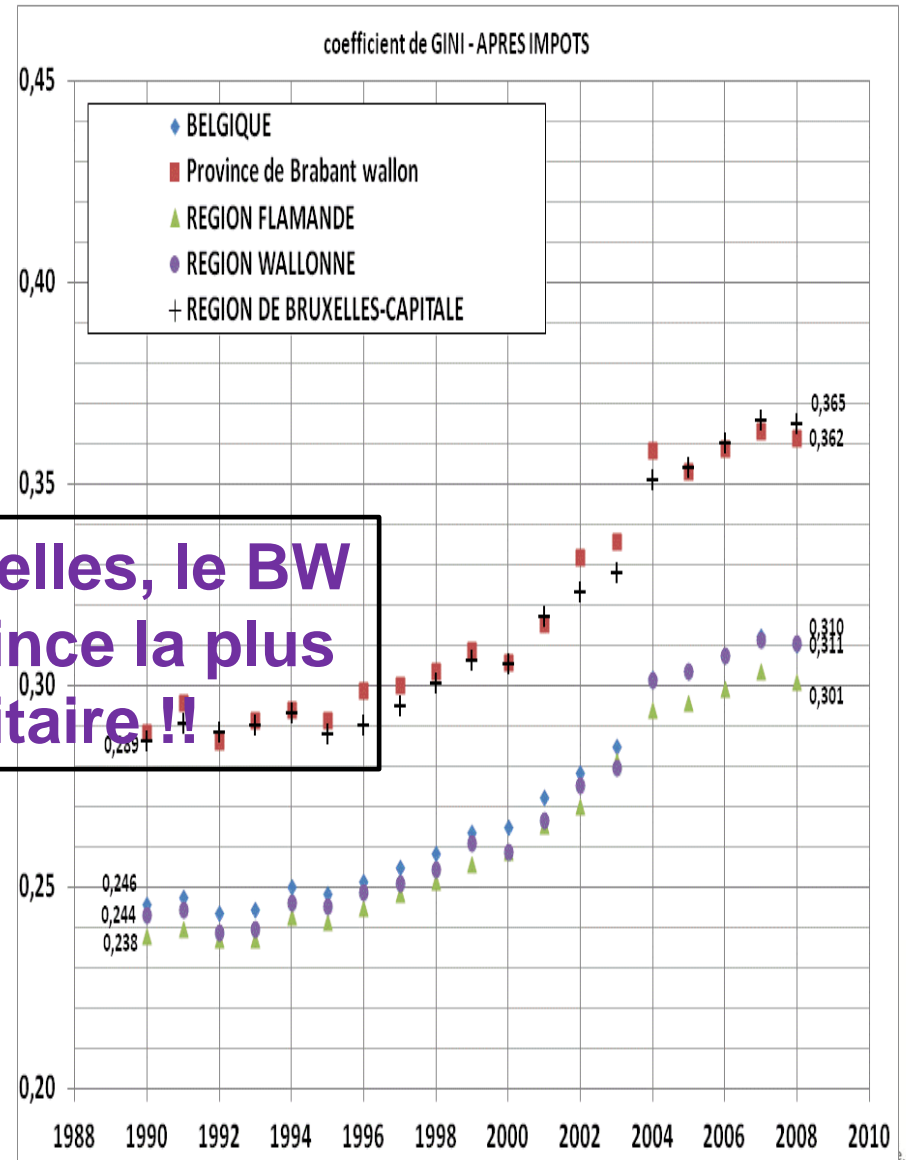
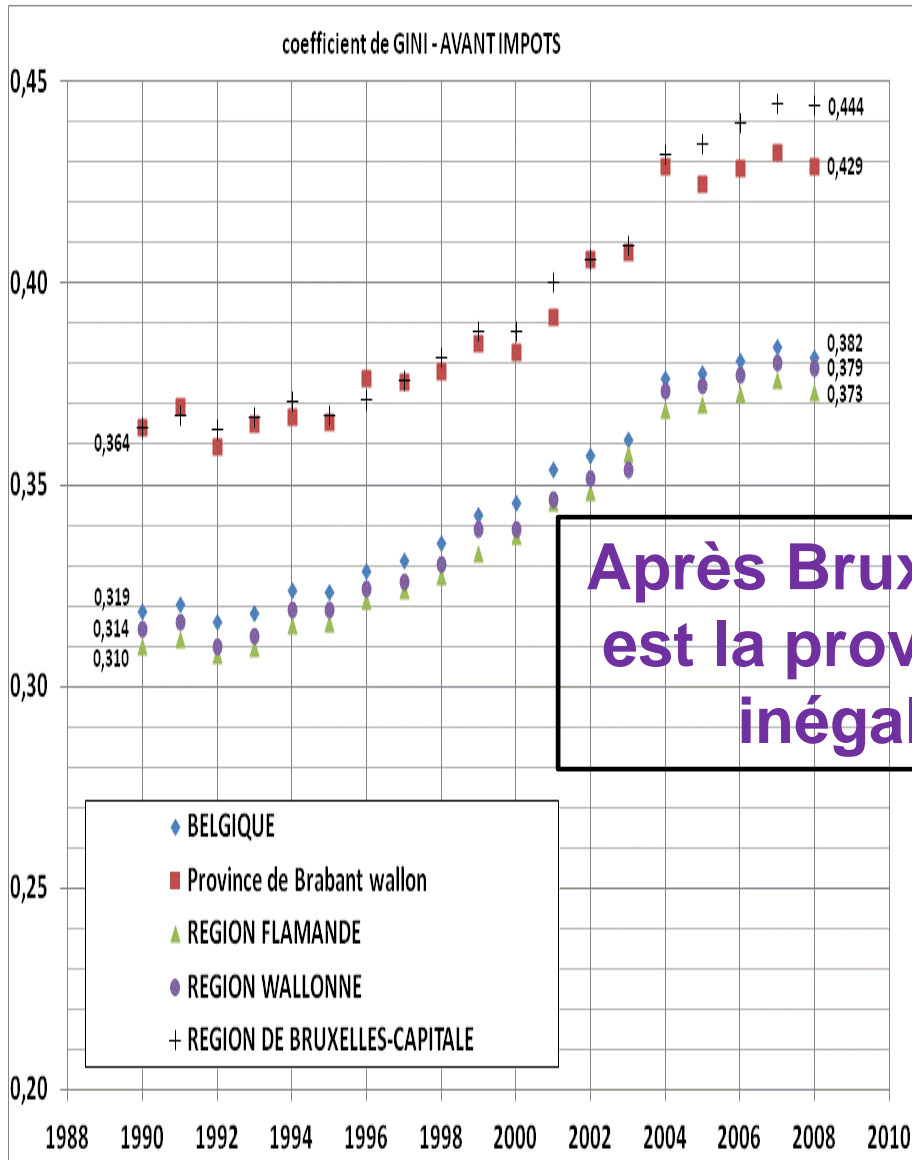
- Résultent d'une distribution inéquitable des déterminants sociaux de la santé, d'un cumul de facteurs défavorables
 - ***Facteurs culturels et comportementaux***
 - Style de vie, attitudes, comportements à risque, image de soi, horizon temporel, ...
 - Niveau d'instruction, de connaissance vis-à-vis de la santé
 - ***Facteurs structurels***
 - Moyens financiers
 - Conditions de logement, environnement
 - Conditions de travail
 - Système de (soins de) santé
 - Stress psychosocial





- Coefficient GINI = $A / (A+B)$
- Dans le cas d'une égalité parfaite, le coefficient de Gini est égal à 0 (le revenu est alors le même pour tous).
- Dans le cas d'une inégalité parfaite, le coefficient de Gini est égal à 1 (une seule personne possède la totalité des revenus).
- Un bas coefficient de Gini indique une distribution plus égalitaire des revenus.





- Réduire les inégalités sociales, ce n'est pas seulement lutter contre la pauvreté.
- Il faut mobiliser **tous les acteurs sociaux** et agir sur **tous les déterminants sociaux**

→ { transversalité, pluridisciplinarité
à différents niveaux (macro ⇔ micro).

- Champs d'action pour les mutualités
 - **Informations**, éducation à la santé, *empowerment*, prévention
 - Optimiser les droits, favoriser un meilleur accès aux soins



De meilleurs remboursements de soins de santé pour les revenus modestes.

Se soigner peut coûter cher, surtout si votre ménage n'a que de faibles revenus. Si vous répondez aux conditions pour obtenir le statut Omnio, la Mutualité chrétienne pourra mieux vous rembourser vos frais médicaux.

Qu'est ce que le statut OMNIO ?

• Une intervention majorée de la mutualité pour les frais médicaux (médecin, dentiste, kiné, pharmacien, hospitalisation...). Votre quote-part personnelle (ou ticket modérateur) dans le coût de ces prestations est donc moins élevée.

Par exemple, si vous allez chez un médecin généraliste conventionné, vous payez actuellement 20,79 euros d'honoraires de consultation et la Mutualité chrétienne vous en rembourse 15,36 euros. Les bénéficiaires du statut OMNIO seront remboursés, pour la même prestation, de 19,35 euros. Leur quote-part personnelle dans le prix de la consultation sera donc de 1,40 euros au lieu de 5,43 euros.

• Un statut pour certains ménages qui ne remplissent pas les conditions pour bénéficier du statut BIM (appelé aussi le statut VIPO).



LE STATUT OMNIO NE REMPLACE TOUTEFOIS PAS LE SYSTÈME EXISTANT D'INTERVENTION MAJORÉE.

En effet, si vous avez déjà le statut BIM, communément appelé le statut « VIPO », vous bénéficiez déjà de l'intervention majorée de la mutualité et vous conservez ce droit. L'OMNIO ne vous concerne donc pas et vous NE devez entreprendre AUCUNE DÉMARCHÉ. Vous conservez aussi vos droits dérivés (par exemple, réduction SNCB, TEC, STIB...).

A qui est destiné le statut OMNIO ?

L'Omnio est destiné à tous les ménages qui ne disposent que de très faibles revenus. Pour bénéficier de l'Omnio, le revenu annuel brut imposable du ménage doit être inférieur à 13.312,80 euros, augmentés de 2.464,56 euros par membre du ménage autre que le demandeur du statut.

• Le revenu annuel brut imposable est le revenu tel qu'il faut le déclarer au fisc, avant tout abattement.

• La période prise en compte pour le revenu est l'année civile qui précède l'année de la demande. L'année 2006 est prise en compte pour une demande du statut introduite en 2007.

• Le ménage peut être constitué d'une ou de plusieurs personnes, même sans lien de parenté, qui sont domiciliées à la même adresse au 1^{er} janvier de l'année de la demande.

- Exemples :**
- mari et femme;
 - une femme, sa fille, le petit ami de celle-ci et sa grand-mère;
 - deux conjoints, leur fils, sa petite amie, le grand-père;
 - une personne vivant seule.

COMPOSITION DU MÉNAGE PLAFOND DE REVENUS*

1 personne	13 312,80 €
2 personnes	15 777,36 €
3 personnes	18 241,92 €
4 personnes	20 706,48 €

* Plafond des revenus de 2006 pris en considération pour toute demande introduite en 2007.

Comment pouvez-vous demander le statut OMNIO ?

• Vous pouvez demander le statut Omnio en utilisant le formulaire de demande qui est disponible auprès de la mutualité. Ce formulaire s'intitule « Déclaration sur l'honneur ».

- Vous devez :**
- y mentionner les revenus bruts imposables de tous les membres de votre ménage (les revenus de l'année 2006 pour une demande introduite en 2007) ;
 - le faire signer par tous les membres de votre ménage âgés d'au moins 18 ans (pour les enfants de moins de 18 ans, il doit être signé par les parents) ;
 - y joindre une copie de votre dernier avis d'imposition et un extrait de rôle en matière de précompte immobilier (etc.) ;
 - et remettre tout cela à la Mutualité chrétienne.

• Si vous répondez bien à toutes les conditions, le statut Omnio vous sera accordé et vous recevrez un courrier de confirmation. Votre droit au statut Omnio s'ouvrira le premier jour du trimestre civil suivant la demande.

Par exemple, le droit au statut Omnio prend cours au 1er juillet 2007 pour les ménages qui ont introduit une demande en règle dans le courant du 2^e trimestre 2007. Ce droit reste en principe valable jusqu'au 31 décembre 2008 (si les revenus déclarés, après leur contrôle, sont corrects).

• Une fois votre carte SIS adaptée, la Mutualité chrétienne pourra alors mieux vous rembourser vos frais médicaux.

Que se passera-t-il si vous avez déclaré des revenus inférieurs au plafond alors qu'ils étaient plus élevés ?

Toutes les déclarations seront contrôlées. Si vous avez reçu à tort le statut Omnio parce que vous avez déclaré des revenus inférieurs à vos revenus réels, vous devrez rembourser les avantages indûment perçus. De plus, s'il apparaît que votre déclaration sur l'honneur présente un caractère frauduleux (omission volontaire de revenus), la loi prévoit que vous devrez aussi payer une amende.

Si vous souhaitez obtenir ce droit pour le 1^{er} juillet 2007, réagissez au plus tard pour le 15 juin 2007

PLUS D'INFOS ?

Pour plus d'informations ou pour obtenir le formulaire Omnio de déclaration sur l'honneur, vous pouvez téléphoner gratuitement au centre d'appels de la mutualité chrétienne en formant le

0800 10 9 8 7.

Vous trouverez aussi le formulaire Omnio de déclaration sur l'honneur sur notre site internet

www.mc.be





« Penser
globalement,
agir localement. »

Jacques Ellul
(1912-1994)

